

***CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE – TERMES DE REFERENCE
D'EVALUATION***

**Termes de référence pour la réalisation de l'évaluation d'impact du Programme de
Réhabilitation et d'Intégration des Quartiers d'Habitation (PRIQH2) en Tunisie
(CTN1221)**

SOMMAIRE

1	Préambule	3
2	Description du projet à évaluer	3
2.1	Contexte et évolution	3
2.2	Objectifs et activités du projet	4
3	Attentes de l'évaluation et questionnement évaluatif	9
3.1	Origine de la demande et attentes vis-à-vis de l'évaluation	9
3.2	Questionnement évaluatif et protocole expérimental envisagé	11
4	Etapes et livrables de l'évaluation	17
4.1	Cadrage de l'évaluation	18
4.2	Collecte des données de baseline	20
4.3	Suivi de la mise en œuvre du projet.....	19
	Endline et analyse des impacts	Erreur ! Signet non défini.
5	Organisation de l'évaluation	23
5.1	Durée et calendrier de l'évaluation	23
5.2	Pilotage et suivi de l'évaluation	23
6	Moyens : expertises recherchées et budget.....	25
6.1	Compétences requises pour mener l'évaluation	25
6.2	Budget de l'évaluation	26
7	Annexes aux Termes de Référence.....	27
7.1	Annexe 1– Cadre logique du projet	27
7.2	Annexe 2 – Modèles Rapport et Annexes.....	31

1 Préambule

Dans le cadre de son dispositif d'évaluations de projet, l'Agence française de développement (AFD) évalue avec ses partenaires les projets et programmes qu'elle finance. Cette démarche répond au souci de l'AFD de promouvoir un dialogue sur les résultats avec ses partenaires, de tirer les leçons des interventions passées et d'assurer une information objective sur la bonne utilisation des fonds publics qu'elle est chargée de mettre en œuvre.

Les évaluations ont pour principal objectif de formuler un jugement crédible et indépendant sur les questions clefs que soulèvent le bien-fondé, la mise en œuvre et les effets des projets. Elles sont pensées comme des exercices « sur-mesure » prenant en compte les spécificités des projets et les attentes particulières de leurs parties prenantes, afin de rendre ces exercices les plus utiles possibles dans une logique d'amélioration des pratiques et d'aide à la décision. Dans le cas des évaluations d'impact, l'attribution de l'impact du programme sur les bénéficiaires est au cœur de l'analyse.

Dans ce cadre l'AFD souhaite recruter un Consultant pour réaliser l'évaluation d'impact du Programme de Réhabilitation et d'Intégration des Quartiers d'Habitation (PRIQH2) en Tunisie (CTN1221).

2 Description du projet à évaluer

2.1 Contexte et évolution

La Tunisie est le pays le plus urbanisé de la région Maghreb/Proche Orient. Avec une forte concentration de la croissance urbaine et économique autour des grandes villes notamment côtières, le pays connaît des disparités territoriales très fortes, à l'origine des soulèvements ayant conduit à la révolution de 2011. La croissance urbaine rapide de ces trente dernières années se caractérise principalement par le développement de quartiers informels dits « populaires » par les autorités tunisiennes, c'est-à-dire autoconstruits sur des parcelles non viabilisées. Bien que l'habitat soit informel, les logements sont construits en dur et alignés selon une trame régulière sur des terrains le plus souvent agricoles achetés légalement à leurs propriétaires. Leur développement s'explique par une offre publique de logements abordables insuffisante et un manque de contrôle de l'extension de zones urbaines informelles. Plus généralement, le manque de planification stratégique (malgré l'effort récent de quelques grandes villes), l'inadéquation des outils d'urbanisme et la modestie des moyens techniques et financiers des collectivités ne permettent pas d'anticiper les besoins de logements et de développement urbain.

Le développement de l'habitat informel en périphérie des villes est un phénomène ancien en Tunisie qui s'est accéléré depuis la révolution et correspond aujourd'hui à 37% de la croissance urbaine. Les besoins exprimés par les habitants des quartiers informels ressemblent à ceux exprimés par la génération précédente : en priorité l'amélioration des infrastructures de base, mais aussi la création d'équipements socio-collectifs, notamment à destination des jeunes, et des locaux et bâtiments à vocation industrielle et économique, de façon à améliorer leur intégration, à lutter contre toute forme de marginalisation et à lutter contre le chômage par leur insertion économique.

Contrairement à d'autres pays qui ont fait le choix de l'éviction et du relogement avec des résultats mitigés (Maroc, Turquie), la Tunisie a développé une politique de réhabilitation *in situ* des quartiers informels qui a permis de fournir rapidement des infrastructures et équipements de base aux populations. Afin de mener cette politique, une agence dédiée, l'Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (ARRU), a été créée dès 1981 et a mené des programmes pluriannuels successifs. Ces programmes ont connu des évolutions (tantôt centrés sur les seules infrastructures, tantôt intégrant des équipements collectifs), mais représentent une constante en termes de politique publique en Tunisie depuis trois décennies et ont permis de manière cumulée d'améliorer le cadre de vie de 3,8 millions de Tunisiens répartis dans plus de 1200 quartiers.

Parmi les différents programmes de réhabilitations mis en place par les autorités, figure le premier Programme de Réhabilitation et d'Intégration des Quartiers d'Habitation (PRIQH 1). Ce programme, clôturé à ce jour, avait pour objectif de répondre aux besoins d'amélioration du cadre de vie des populations. Ainsi, 155 quartiers ont été réhabilités (voiries, eau, assainissement, éclairage public), 99 Équipements Socio-Collectifs (terrains de quartiers et espaces pluridisciplinaires) et 19 Locaux d'activités ont été construits et plus de 800 000 habitants ont bénéficié du projet. Entièrement porté par l'Etat et l'ARRU, le programme était financé par l'Etat tunisien, un prêt de 30M€ de l'AFD, un prêt de 70M€ de la BEI et deux subventions européennes déléguées à l'AFD à hauteur de 57M€.

Malgré les réalisations de ces programmes, les besoins restent très importants. C'est pourquoi le gouvernement tunisien a souhaité poursuivre ses engagements et a lancé en 2018 un second Programme de Réhabilitation et d'Intégration des Quartiers d'Habitation (PRIQH 2). La nouveauté de ce second programme réside dans

- (i) Une concertation accrue avec les communes afin d'anticiper la gestion des infrastructures et des équipements,
- (ii) Le développement de la participation des citoyens dans la définition et le suivi des projets
- (iii) Des investissements en équipements durables et économes en énergie via des une conception bio-climatique des équipements et de l'éclairage public led et
- (iv) Des études approfondies de programmation pour répondre aux besoins des habitants.

Le programme qui sera finalisé d'ici 2029 bénéficiera à près de 800 000 personnes. Ce second programme est financé par la République tunisienne, un prêt de 77M€ de l'AFD, un prêt de 77M€ de la BEI et une subvention de l'Union européenne déléguée à l'AFD de 30M€.

2.2 Objectifs et activités du projet

Cette section présente succinctement les objectifs et principales activités du projet. L'annexe 1 présente le cadre logique du projet.

Objectifs et contenu du projet

Le programme vise à intervenir dans les zones urbaines défavorisées afin d'améliorer les conditions de vie des populations vivant dans les quartiers informels, en contribuant à un meilleur accès aux services de base, mais aussi à leur intégration socio-économique. Il vise à

améliorer les conditions de vie des habitants de 160 quartiers informels répartis dans 99 communes, par la mise en œuvre de quatre composantes complémentaires : le développement des infrastructures de base (routes, trottoirs, réseaux, etc.), l'amélioration de l'habitat, le développement d'équipements socio-collectifs et de locaux d'activités, et des lotissements à proximité des quartiers réhabilités.

Il participe également à l'échelle nationale d'une logique de réduction des inégalités socio-territoriales, puisque les régions présentant le plus faible indice de développement bénéficient proportionnellement de plus d'investissements en faveur des populations urbaines les plus pauvres. L'approche urbaine intégrée du programme contribuera à renforcer la stabilité sociale et la cohésion territoriale de la Tunisie.

Enfin, le programme vise à renforcer les capacités institutionnelles de l'ARRU et des collectivités locales afin d'améliorer la conception, la réalisation, et la gestion des opérations.

Le projet PROVILLE 2 est structuré autour d'une composante 1 « Programme de Réhabilitation et d'Intégration des Quartiers d'Habitation (PRIQH 2) » qui représente près de la totalité du budget (233M€) et d'une composante 2 « formation et appui aux dynamiques urbaines locales » qui appuie principalement la mise en œuvre de « pépinières urbaines ».

La composante 1 appuie le PRIQH 2 dans ses volets infrastructures (volet A) et renforcement des capacités (volet B). Le volet infrastructure représente 98% du budget total et comprend quatre sous composantes : (a) des activités d'aménagement ou construction d'infrastructures de base qui représentent 68% du budget total (159,5M€), (b) amélioration de l'habitat (7%), (c) équipements socio-collectifs et locaux d'activités (14%) et (d) lotissements sociaux (4,5%) ainsi que des études techniques (4,5%). En complément, 4,4M€ (soit 2% du budget total) sont alloués au volet B pour l'assistance technique (Figure 1). L'AFD cible son financement sur les sous-composantes (a) et (c) du PRIQH 2.

L'évaluation d'impact porte principalement sur les infrastructures de base – qui sont largement réparties dans les zones d'intervention sur tout le territoire - bien que les autres activités du volet infrastructure soient aussi concernées.

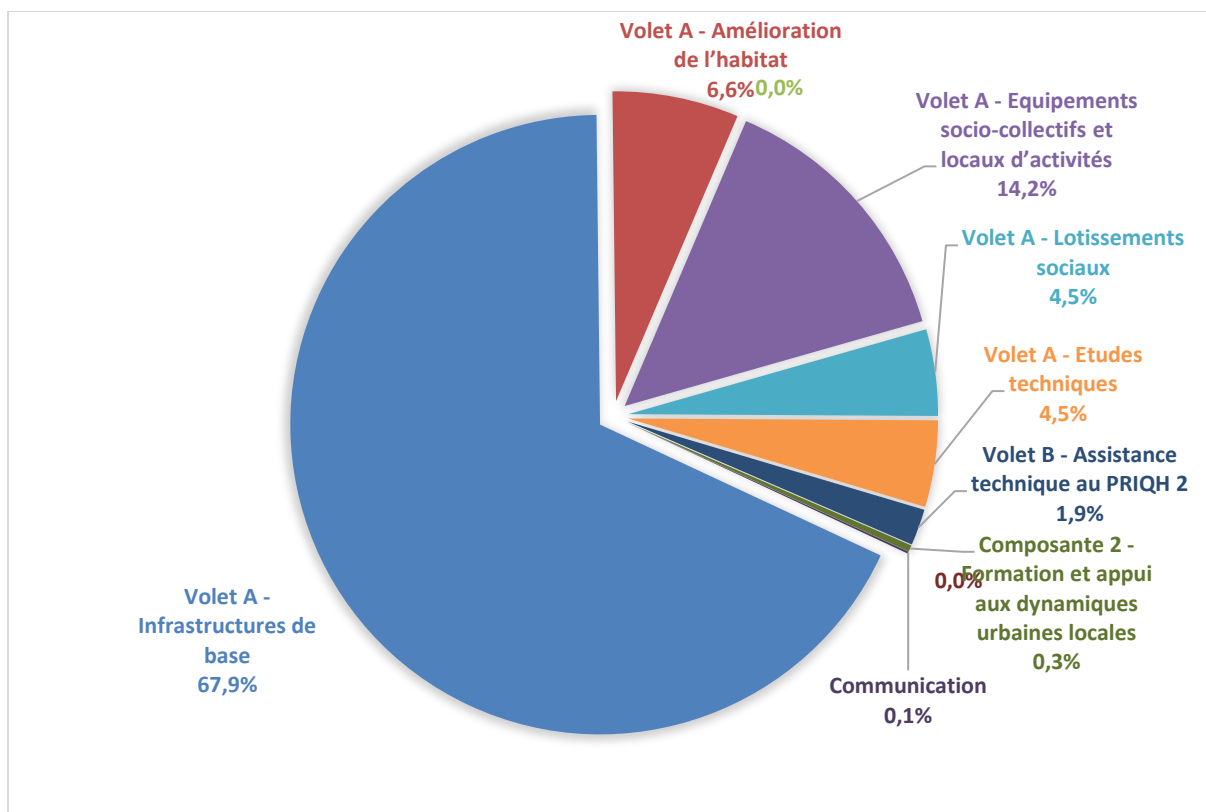


Figure 1 : Répartition du budget par composante

Description des objectifs et de la mise en œuvre des principales activités du PRIQH2 :

Le processus d'identification du PRIQH2 par les autorités tunisiennes a démarré en avril 2015. Il s'est traduit par un recensement exhaustif des quartiers, auquel ont été appliqués des critères d'éligibilité. La sélection des quartiers prioritaires retenus dans le programme s'est faite selon un processus de concertation locale puis d'une répartition de l'enveloppe d'investissement entre gouvernorats (répartition inversement proportionnelle à l'indicateur de développement régional). La liste définitive permet de cibler 160 quartiers.

Volet infrastructure du PRIQH 2

- **Infrastructures de base :** L'AFD cofinance avec la BEI cette sous-composante tandis que la contribution de l'Union européenne permet de renforcer la dimension qualitative du programme (notamment à travers la qualité des infrastructures et efficacité énergétique). Cette sous-composante vise la remise à niveau, la création et l'extension des réseaux (d'assainissements et drainages) et voiries dans les quartiers d'habitat informel. L'estimation des réalisations est la suivante : réhabilitation de 160 quartiers, aménagement d'environ 1 247 km de voiries, réalisation d'environ 255 km de réseaux d'assainissement, réalisation d'environ 88 km de réseaux de drainage des eaux pluviales, réalisation d'environ 112 km de réseaux d'eau potable, implantation d'environ 28 000 points lumineux.

➔ Au 31/12/2024, les réalisations sont les suivantes :

- 09 quartiers réhabilités

- L'aménagement d'environ 149,5 Km de voiries.
 - La réalisation d'environ 46,1 Km de réseaux d'assainissement.
 - La réalisation d'environ 2,1 Km de réseaux de drainage des eaux pluviales.
 - La réalisation d'environ 57,6 Km de réseaux d'eau potable.
 - L'implantation d'environ 4 856 points lumineux.
- Amélioration de l'habitat (*Financement Etat tunisien*): il s'agit de contribuer à l'amélioration de plusieurs milliers de logements, grâce à des subventions accordées aux ménages afin de les appuyer financièrement dans la réalisation, par leurs propres moyens, de travaux de remise à niveau de leur logement, principalement d'hygiène (salles d'eau, cuisines). Ce volet est exclusivement porté par l'Etat tunisien.
 - Equipements socio-collectifs (ESC) et locaux d'activités (LA) : La présence d'équipements publics et économiques est clé dans des quartiers où l'absence d'intervention de l'autorité publique a été synonyme de paupérisation, d'exclusion et de phénomènes de radicalisation. Les équipements collectifs sont au coeur des opérations urbaines intégrées qui seront menées par l'ARRU. Le nombre d'ESC programmés dans le PRIQH 2 est de 46 et le nombre de LA est de 14. Le choix des équipements est en concertation avec les collectivités locales et les habitants lors des études de programmation fonctionnelle.
 - ➔ Au 31/09/2025, les études de programmation fonctionnelle sont achevées pour 12 ESC et LA et il est prévu que ces études soient lancées pour les autres équipements d'ici le premier trimestre 2026.
 - Lotissements sociaux (*Financement Etat tunisien*) : le PRIQH 2 comprend un volet relatif au lotissement de terrains nus, dans l'objectif de développer l'offre de lots sociaux dans des zones de forte croissance urbaine à proximité des quartiers réhabilités. Ce volet est exclusivement financé par l'Etat tunisien.

Assistance technique au PRIQH2

Trois volets structurent cette sous-composante assistance technique du PRIQH 2 :

- Renforcement des capacités de l'ARRU : L'appui auprès de l'ARRU vise à garantir l'appropriation à grande échelle et la bonne intégration des enjeux sociaux et environnementaux tout en maintenant l'efficacité de la conduite des opérations. Les appuis concernent le développement d'outils de concertation, l'appui au pilotage du programme, à la définition d'une stratégie de communication et un audit environnement et social des opérations.
- Renforcement des capacités des collectivités locales : afin de pérenniser les opérations de réhabilitation, les communes bénéficieront d'un appui au renforcement de leurs capacités de programmation et de gestion urbaine. Cela inclut la mise à disposition d'un guide sur la gestion et l'exploitation des équipements, un appui à la réflexion

stratégique sur les ressources financières et fiscales et la formation continue des communes sur la gestion des équipements.

- L'évaluation d'impact du PRIQH 2 fait également partie de cette composante avec pour objectif de contribuer à l'apprentissage de l'ARRU et de l'AFD sur la mise en œuvre du PRIQH 2. L'AFD conserve la maîtrise d'ouvrage de ce volet en raison de la complexité du pilotage de cette étude.

Formation et appui aux dynamiques urbaines locales (Composante 2)

Basé sur l'outil "Pépinière urbaine", un dispositif d'appel à projets est envisagé pour identifier, faire mûrir et accompagner des initiatives émanant de la société civile visant à renforcer les objectifs sociaux et environnementaux du programme : services aux habitants, actions culturelles, aménagements participatifs des espaces publics, économie sociale et solidaire. Les projets pourraient être mis en œuvre dans des quartiers achevés du premier PRIQH (avec un objectif d'appui à la pérennisation des travaux et des opérations financées) ou dans des quartiers du PRIQH 2 (préparation des démarches de programmation urbaine, animation d'espaces temporaires). Les principes d'intervention retenus pour la pépinière urbaine se prêtent particulièrement aux innovations territoriales recherchées : démarches frugales, temporalités courtes, droit à l'échec et mobilisation de démarches partenariales.

En termes opérationnels, un opérateur « pépiniériste » assurera la gestion technique et financière ainsi que l'animation du dispositif et l'accompagnement des porteurs de projet. L'ARRU et le MEH seront associés au pilotage du dispositif.

Au 31/09/2025, les modalités de mise en œuvre de cette composante sont en cours de définition.

Intervenants et mode opératoire

Le programme est financé par l'AFD, la BEI, l'Union européenne et la République tunisienne. Le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat (MEH) est le maître d'ouvrage du PRIQH 2, et l'Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (ARRU) est la maîtrise d'ouvrage déléguée du programme. Elle agit en coordination avec les représentants des collectivités locales, les gouvernorats, les Ministères de l'Intérieur (et l'ensemble des concessionnaires de réseaux et agences de l'État (ONAS, SONEDE, STEG, ANGED, ANME)). Sont également impliqués, la direction des collectivités du ministère de l'Intérieur, la Caisse de Prêts et de Soutien aux Collectivités Locales (CPSCL) et le Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation (CFAD). Ces trois institutions ayant la charge de la mise en œuvre des actions de renforcement des capacités des collectivités.

Un comité de pilotage national du PRIQH 2 assure le suivi de l'état d'avancement physique et financier du programme, le traitement des propositions des changements éventuels et la résolution des difficultés rencontrées ou toutes autres décisions jugées utiles. Ce comité est composé des représentants des parties prenantes du programme, ainsi que des bailleurs de fonds en tant qu'observateurs.

Les comités régionaux du PRIQH2 assurent la coordination des différents intervenants et le suivi des projets, le traitement des contraintes et problèmes rencontrés ainsi que la proposition de solutions pour ces problèmes, et l'étude des propositions de changements éventuels. Ces comités sont créés par décision émanant des gouverneurs et se composent des représentants des parties prenantes des projets à l'échelle locale. Ainsi, tous les comités régionaux de suivi des projets des 24 gouvernorats ont été mis en place.

Le suivi des conventions particulières passées entre les Communes et l'ARRU est assuré par le Président de la Commune et le Président Directeur Général de l'ARRU ou leur représentant.

Stade d'avancement du projet et calendrier indicatif pour la suite des activités :

Alors que l'extension du PRIQH1 était encore dans une phase d'exécution intense et faisait face à des difficultés de mise en œuvre générées notamment par la hausse des prix, les difficultés financières que connaissent les entreprises qui résistent encore et la rareté des matériaux de construction, l'ARRU s'est engagée dans la mise en œuvre du PRIQH2 dès 2019. La mise en œuvre a été confrontée à plusieurs défis majeurs : la crise sanitaire de la COVID-19, qui a duré deux ans, la grève des ingénieurs, la faillite de plusieurs entreprises de travaux publics, et la pénurie de matériaux de construction. A ces difficultés, s'ajoute la demande des bailleurs de fonds de réaliser de nouvelles études avant le démarrage des études techniques et des travaux. Ces exigences, combinées aux difficultés rencontrées par les bureaux d'études pour mener à bien leurs missions, ont conduit à de nombreuses résiliations, des appels d'offres infructueux, et des relances d'appels d'offres. Cela a eu un impact direct sur le respect des délais contractuels du programme. Ces difficultés ont été concomitantes au moment où il fallait confirmer le périmètre des quartiers, confirmer les besoins, définir et chiffrer le montant des travaux afin d'organiser les modalités d'exécution des différentes opérations pour engager les études préalables puis les études de conception.

Six années après le démarrage contractuel du projet, le programme dans sa globalité est dans un processus opérationnel et un pic d'activité est prévu sur 2026-2027. La réhabilitation des quartiers est passée de 09 quartiers achevés fin 2024 à 25 quartiers au 01/11/2025. Egalement, 48 quartiers sont en phase de travaux et 27 seront achevés à la fin de l'année 2025. Pour les autres quartiers, les entreprises, ont été désignées, sont en cours de désignation ou en phase d'études urbaine. Quant aux ESC et LA, les travaux devraient intervenir au 1er trimestre 2027 pour le premier lot et dans le courant de 2027 pour les autres lots. Les autres composantes sont également en phase d'exécution et d'après le planning prévisionnel seront cloturées d'ici la fin du programme prévue au plus tard en 2029.

3 Attentes de l'évaluation et questionnement évaluatif

3.1 Origine de la demande et attentes vis-à-vis de l'évaluation

La première phase de l'évaluation d'impact de ce projet a été initiée en 2019. Cette évaluation avait pour motivation première de documenter l'effet du PRIQH 2 sur les objectifs stratégiques identifiés par la stratégie de l'AFD en faveur des villes durables, et notamment sur l'objectif 1 qui vise à améliorer les conditions de vies des habitants de ces quartiers.

Les précédentes évaluations de programmes de réhabilitation de quartiers précaires appuyées par l'AFD, documentaient des résultats positifs en termes de réalisations mais ne permettaient pas de renseigner les impacts sur les populations bénéficiaires. Cela a guidé le choix de s'orienter vers une évaluation d'impact contrefactuelle, afin de mesurer rigoureusement l'impact du projet PRIQH 2 sur les conditions de vie des populations bénéficiaires à travers différentes dimensions socio-économiques : la qualité de l'habitat, l'accès aux services de base, l'intégration urbaine et socioéconomique des quartiers, la situation économique (emploi, revenus, etc.) des ménages ainsi que sur des aspects liés au bien-être comme la sécurité, de la cohésion sociale, de mobilité, et d'aspirations pour les jeunes.

L'évaluation doit aussi servir l'ARRU, non seulement pour l'informer de l'impact du programme mais également pour informer la mise en œuvre du projet du point de vue des bénéficiaires et informer une potentielle phase 3 du programme. Ainsi, la prestation ne doit pas se limiter à mesurer les impacts mais devra aussi documenter la mise en œuvre du programme et la manière dont le programme a eu ou non un impact, par quels canaux, sur quelle population, etc. La production de connaissances, le développement et l'appropriation d'outils de suivi par les parties prenantes du projet sont aussi des éléments clefs de la prestation.

A ce titre, l'exercice évaluatif doit à la fois remplir des objectifs de redevabilité et d'apprentissage.

La première phase de l'évaluation a permis de produire des livrables utiles pour la suite de l'évaluation. Un protocole d'évaluation a été rédigé, ainsi que des questionnaires à destination des chefs de ménages et des jeunes couvrant les différentes dimensions mentionnées ci-dessus. Lors de cette première phase, l'enquête de référence (« baseline ») a été réalisée auprès de 5280 ménages à partir d'une stratégie d'échantillonnage au sein des quartiers ciblés par le programme (voir Annexe 2 pour une description détaillée). Les données collectées ont été nettoyées et documentées et un rapport d'analyse des données a été réalisé. De plus, la première phase de l'évaluation incluait une analyse cartographique des zones ciblées.

Du fait de retards importants dans la mise en œuvre du projet, l'évaluation d'impact a dû être mise temporairement en pause et la deuxième phase de l'évaluation fait donc l'objet d'un nouvel appel d'offre. Les présents TdR concernent cette deuxième phase qui doit mener à la finalisation de l'évaluation. Cette phase doit s'appuyer sur l'ensemble des choix méthodologiques et des livrables de la première phase (qui seront mis à disposition ultérieurement). Les sections suivantes détaillent les réalisations de la première phase de l'évaluation afin de faciliter la compréhension des enjeux pour la phase finale.

Attentes et mises en garde quant à la mise en œuvre d'une évaluation d'impact de projets financés par l'AFD

A la différence d'une évaluation de projet « classique », une évaluation d'impact se conçoit idéalement en amont de la mise en œuvre du projet. Cela permet de collecter des données de référence (« baseline ») auprès des futurs bénéficiaires du projet. Cela permet aussi d'engager les différentes parties prenantes impliquées dans la coordination, le pilotage et la mise en œuvre du projet dans le processus évaluatif au plus tôt, de manière à s'assurer que la mise en œuvre du projet se fera (le plus possible) en accord avec le protocole expérimental que l'on souhaite conduire.

Néanmoins, la mise en œuvre de ce type de projet reste sujet à un certain degré d'incertitude qui nécessite une forte capacité d'adaptation de la part du Consultant. En effet, les modalités

d'intervention de l'AFD sont par nature relativement complexes et incluent de nombreux acteurs institutionnels. Le degré de contrôle quant à la mise en œuvre des activités est donc souvent plus incertain que lorsqu'une évaluation d'impact porte sur une activité précise d'une ONG par exemple.

Dans le cas d'un projet d'infrastructure en particulier, tel que le PRIQH 2, il est fréquent qu'il y ait des retards dans les travaux, des changements dans les zones d'intervention ou bien dans le choix et la localisation finale des infrastructures. La coordination avec l'ARRU est donc cruciale.

S'adapter à l'incertitude et être force de proposition quant à la manière de répondre au mieux aux aléas opérationnels font partie intégrante de la mise en œuvre d'une évaluation d'impact et il est attendu du Consultant qu'il fasse preuve de cette flexibilité. Le prestataire devra s'adapter aux évolutions en cours de projet, y compris sur le plan méthodologique si cela s'avérait nécessaire.

Cela se traduit également dans les objectifs de l'évaluation d'impact qui doit avant tout permettre d'informer sur l'impact du PRIQH2 sur les quartiers et populations ciblés quelle que soit la méthode. L'objectif principal de la prestation est bien de conduire une évaluation d'impact d'une (ou plusieurs) composantes du projet sur la base de méthodes statistiques contrefactuelles. Cependant, le Consultant doit pouvoir proposer des approches alternatives (ou complémentaires) en cas d'événements imprévus qui ne permettraient pas de conduire (parfaitement) le protocole expérimental envisagé au départ.

Il faut également noter que la contribution de l'évaluation d'impact ne se limite pas à l'analyse des données pour mettre en évidence l'effet causal du projet. L'évaluation d'impact est aussi perçue comme un processus qui doit alimenter le pilotage du projet. Il s'agit de fournir des éléments descriptifs sur des paramètres importants de mise en œuvre du projet afin de nourrir le dialogue entre les différentes parties prenantes sur la bonne conduite du projet.

Cela suppose ainsi une posture particulière du Consultant, qui devra travailler en étroite collaboration avec les acteurs en charge de la mise en œuvre du projet, en particulier l'ARRU, dans le cas de cette prestation. Il sera indispensable de bien saisir les enjeux et contraintes auxquelles font face ces acteurs pour définir une méthodologie adaptée et réaliste.

3.2 Questionnement évaluatif et méthodologie envisagée

Cette section détaille les principaux questionnements que le Consultant devra adresser en garantissant la mise en œuvre d'une méthodologie adéquate d'évaluation d'impact.

Questionnements évaluatifs

L'enjeu de l'évaluation est non seulement de répondre à des objectifs de redevabilité – c'est à dire documenter l'atteinte ou non des objectifs du projet – mais également d'apprentissage, en documentant notamment les mécanismes causaux par lesquels le programme produit (ou

non) des effets, les canaux à travers lesquels différents aspects du projet ont effectivement touché les bénéficiaires, les populations affectées ou non, dans quels contextes les effets se produisent ou non.

Ainsi, l'évaluation d'impact vise à identifier l'effet causal de la rénovation ou construction d'infrastructures sur différentes dimensions socio-économiques des quartiers et des bénéficiaires ciblés. L'évaluation d'impact documentera en particulier la sous-composante « infrastructures de base » du projet qui touchera tous les quartiers. Les infrastructures de base incluent des travaux de voirie et trottoirs, réseaux d'assainissement, réseaux de drainage des eaux pluviales, réseaux d'eau potable, points lumineux et aménagement d'espaces publics.

L'analyse devra tenir compte des autres sous-composantes (en particulier des équipements socio-collectifs et locaux d'activités) mais elles ne pourront pas faire l'objet d'une évaluation d'impact au même titre car elles ne concernent qu'une petite part des quartiers ciblés. Il pourrait néanmoins être utile d'envisager de conduire des courtes enquêtes qualitatives pour informer l'utilisation des infrastructures par les bénéficiaires ciblés.

L'évaluation vise à documenter de manière rigoureuse l'impact du projet sur différentes dimensions des conditions de vie des bénéficiaires :

- La mobilité (accessibilité du quartier, facilités de déplacement, facilité d'accéder à des transports en commun, etc.) et l'accès aux services de bases (éducation, santé, etc.)
- La qualité de l'habitat (qualité du logement, prix du logement, etc.)
- La situation socio-économique du ménage (en termes de revenus, d'emploi, de formation) et les aspirations et attentes en termes d'évolution professionnelle
- Les perceptions en termes de bien être, de sécurité, de cohésion sociale, du rôle de la puissance publique
- La forme urbaine des quartiers (densification, étalement, fragmentation, etc.)
- L'intégration urbaine et socioéconomique des quartiers (connexion aux réseaux et services urbains, mixité fonctionnelle et sociale)

L'enjeu étant de comprendre au mieux comment ce type d'intervention affecte les quartiers et les populations bénéficiaires, l'analyse devra informer autant que possible les mécanismes à l'œuvre. Cela implique notamment :

- De documenter aussi bien les effets positifs que négatifs de l'intervention.
- D'interroger les ménages sur leur niveau de satisfaction quant aux réalisations du projet.
- D'étudier l'hétérogénéité des effets selon différentes caractéristiques socio-démographiques des bénéficiaires (comme le revenu, la composition du ménage, etc.).
- De compléter l'analyse quantitative par une analyse qualitative (entretiens, focus group) sur des aspects spécifiques afin de documenter les mécanismes ou des contraintes à l'œuvre lorsque cela sera pertinent.

Lors de la phase de cadrage, le Consultant devra affiner les questionnements évaluatifs en collaboration avec l'ARRU et l'AFD. Il s'agira de réviser les questions évaluatives identifiées lors de la première phase de l'évaluation en tenant compte :

- des intérêts prioritaires en terme d'apprentissage et de redevabilité. Par exemple, il serait utile d'explorer la possibilité de documenter de potentiels effets environnementaux du projet,
- mais également des contraintes existantes concernant les données collectées lors de la *baseline*, les enjeux de puissance statistique et d'effet minimum détectable sur les différentes variables d'intérêt.

Selon les (nouveaux) questionnements évaluatifs qui émergeront lors de la phase de cadrage, les contraintes en termes de données et/ou de mise en œuvre du programme, le Consultant peut être amené à privilégier une approche qualitative pour documenter certains aspects du programme. Si l'évaluation d'impact contrefactuelle demeure l'approche privilégiée pour cette évaluation, le Consultant doit être en mesure de conduire des analyses complémentaires via une approche qualitative. A minima, des entretiens seront nécessaires durant la phase de cadrage auprès des différentes parties prenantes et potentiellement de certains ménages en zones d'intervention et/ou témoins de manière à affiner la compréhension des enjeux, et valider/réviser la théorie du changement sous-jacente.

De plus, le Consultant pourrait également mobiliser des données géospatiales (images satellites, OpenStreetMap, GoogleMap, etc.) pour compléter l'analyse. Cela semble particulièrement pertinent pour analyser l'évolution du bâti et/ou caractériser les changements en termes d'infrastructures au niveau des zones. Cela nécessite de maîtriser le traitement d'images automatisé (si ce type d'approche est effectivement faisable dans le cadre de cette évaluation). A minima, le Consultant devra être en mesure d'analyser la géolocalisation des ménages par rapport aux constructions.

Le rapport de baseline (voir Annexe 2), principal livrable de la phase initiale de l'évaluation (avec la base de données) détaille le contexte de mise en œuvre de l'évaluation, son cadre conceptuel, le protocole expérimental envisagé ainsi que les résultats de la collecte de données. La section suivante présente dans les grandes lignes le protocole mis en place lors de la collecte des données de référence ainsi que les principales difficultés rencontrées. Le Consultant devra faire des propositions méthodologiques pour y répondre.

Protocole méthodologique mis en œuvre jusqu'à présent :

Le processus de sélection des quartiers bénéficiaires du PRIQH2 s'est déroulé en plusieurs étapes :

- Des projets de développement urbain ont été recensés sur tout le territoire tunisien par les gouvernorats qui ont fait remonter les interventions jugées prioritaires (en hiérarchisant les projets). Sur cette base, l'ARRU a sélectionné 224 projets dans 274 quartiers à partir de critères d'éligibilité : au moins 200 ménages dans la zone du projet, une densité supérieure à 20 logements par hectare, et un taux d'urbanisation supérieur à 80%.
- Le budget total disponible ne permettant pas de financer tous les projets, le budget a été alloué selon une logique territoriale aux différents gouvernorats en proportion inverse de l'indice de développement régional (plus l'IDR est faible plus le gouvernorat dispose d'un budget élevé). En pratique, les projets jugés prioritaires ont été sélectionnés en priorité à l'intérieur d'un gouvernorat jusqu'à épuisement du budget. Dans

certain cas, la hiérarchie des projets a été remise en cause afin d'utiliser au plus le budget disponible en fonction du coût prévisionnel de chaque projet.

- Au final, cela a permis d'identifier 121 projets dans 146 quartiers parmi 224 projets (et 274 quartiers) éligibles au départ.

La mise en œuvre de la composante infrastructure du PRIQH 2 est prévue en 4 tranches chronologiques (avec un léger décalage entre le début des activités dans chaque tranche au départ). Dans le cadre de l'évaluation d'impact, le protocole expérimental a consisté à identifier 132 quartiers (voir Figure 1 ci-dessous) dont :

- **66 « zones d'interventions »** du PRIQH2 sélectionnées parmi les tranches 1 et 2 (qui doivent être réalisées en premier)
- **66 « zones témoins »** sélectionnées parmi la liste des zones éligibles (i.e. satisfaisant les 3 critères d'éligibilité énoncés par l'ARRU) mais finalement non retenues.

Plus précisément, pour chaque zone d'intervention sélectionnée, une zone témoin distincte a été identifiée :

- Si possible, au sein du même gouvernorat (si le nombre de zones éligibles non-retenues étaient suffisant), et similaire dans la mesure du possible au regard des critères disponibles dans les fiches d'identification des projets : IDR et nombre de logements/taille de la population.
- Sinon, dans un gouvernorat adjacent, à des zones ayant un IDR et un nombre de logements/taille de la population similaires.

L'identification de l'effet causal du programme repose ainsi sur la comparaison entre les paires zones témoins et traitées avant et après l'intervention (soit une méthode de double différences combinées avec du matching).

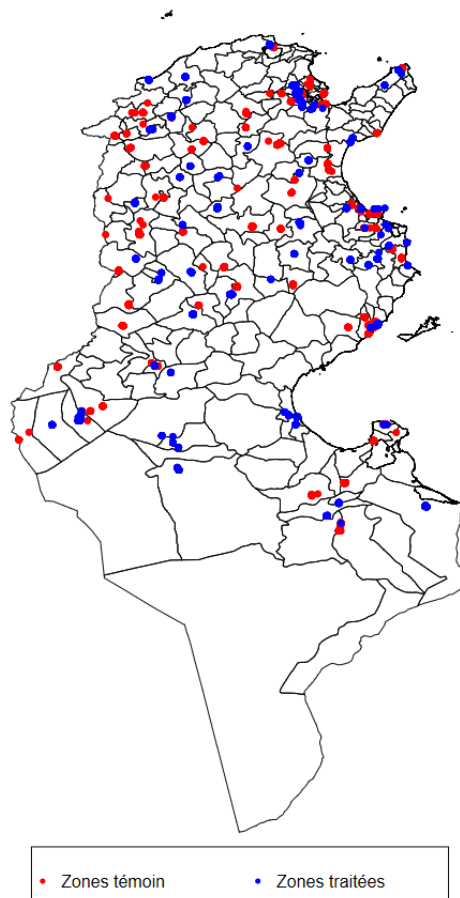


Figure 2 : Sélection des 132 quartiers par statut de « traitement »

Notes : Figure générée d'après les valeurs GPS des observations non-manquantes des enquêtes ménages.

L'enquête de référence (« baseline ») a été réalisée entre novembre 2021 et février 2022, dans les 132 des zones sélectionnées pour l'évaluation. L'enquête comprenait un module au niveau ménage, un module individuel ainsi qu'un module réalisé auprès d'un jeune du ménage. Dans chacune des zones, quarante ménages ont été sélectionnés, soit un échantillon total de 5280 questionnaires ménages, 5280 questionnaires individuels et 2659 questionnaires spécifiques sur les jeunes (16-30 ans). Le protocole initialement proposé prévoit de réaliser des enquêtes auprès des mêmes ménages après la fin des travaux dans les zones d'intervention, afin de former un panel de répondants et de pouvoir évaluer les impacts du projet via la méthode des doubles différences.

L'analyse des résultats de référence a montré que les zones traitées et témoins sont globalement comparable. Dans l'ensemble, il n'existe pas de différences systématiques entre les variables collectées auprès des ménages dans les deux sous-échantillons.

Si dans l'ensemble, cette première phase de l'évaluation s'est déroulée dans de bonnes conditions, un plusieurs problèmes et d'incertitudes nécessitent d'être pris en compte pour la deuxième phase de l'évaluation d'impact. Certains d'entre eux menacent potentiellement la validité de la méthodologie initialement envisagée et demandant une révision du protocole de l'évaluation.

Les principaux problèmes et défis sont listés ci-dessous :

- **Problèmes liés au calendrier de mis en œuvre de l'intervention par rapport à l'évaluation :**
 - Les travaux d'infrastructures ont pris du retard par rapport au calendrier initialement prévu : les travaux devaient se terminer en 2023 mais ont pris plusieurs années de retard. Lors du dernier rapport d'activité, les travaux de la Tranche 1 avaient bien avancé (mais ne sont pas terminées) tandis que ceux de la Tranche 2 était tout juste en cours.
 - Ces retards contribuent à augmenter le risque d'attrition dans l'échantillon et questionner l'approche en panel. En effet, il est probable qu'une part non négligeable des ménages interrogés n'habitent plus au même endroit (et soit difficile à retrouver). C'est d'autant plus le cas pour l'échantillon de jeunes interrogés qui risquent d'avoir quitter le ménage et le quartier.
 - L'écart temporel entre la baseline et la endline ainsi que l'étalement dans le temps des constructions dans les différentes zones posent aussi des questions en termes d'interprétation des résultats, et du rôle croissant que peut jouer le contexte (ce qui vient aussi menacer la possibilité de détecter des effets significatifs).
- **Problèmes liés à la localisation des zones et des ménages enquêtés :**
 - Il faut tout d'abord noter que l'ARRU disposait de cartes précises (en format shapefiles) pour les zones d'intervention du projet mais pas pour les zones témoins. Lors de l'enquête de référence, ces dernières zones ont donc été identifiées et localisées grâce à leur nom, suite à des échanges avec les autorités locales.
 - Dans les zones d'intervention, les ménages enquêtés ne sont pas toujours représentatifs de la zone sur le plan géographique et parfois même en dehors des zones. Au sein des zones enquêtées, les ménages se situent parfois en grappe dans une rue ou une sous-partie restreinte de la zone. Il n'est pas clair à ce stade si au sein d'une zone d'intervention, toutes les rues/parties sont traitées de manière homogène ou si les travaux n'interviennent que dans certaines rues au sein des ZI.
 - L'existence de différentes cartes et les changements de délimitation des zones est en partie à l'origine de cette situation. Il faut aussi noter que certaines « zones d'intervention » sont en fait constituées de plusieurs quartiers distincts ce qui a compliqué l'échantillonnage.
 - Au final, une part des ménages enquêtés en baseline ne sera pas à proximité immédiate des interventions. Parfois, les zones « témoins » et « traités » sont proches ou se chevauchent. Cela a des implications en termes de puissance statistique pour détecter des effets sur les variables d'intérêt.
 - La forte corrélation intra-cluster des certaines variables d'intérêt (outcomes) accentue également ce problème.

- **Problèmes liés à la difficulté de localiser et caractériser le « traitement » :**
 - L'ARRU met à disposition des rapports d'activité sur l'évolution de la mise en œuvre du projet. Cela a permis de constater des changements dans la localisation des projets, la délimitation des quartiers et de leur répartition dans les tranches 1 et 2.
 - Le bon déroulé de l'évaluation d'impact nécessite d'avoir accès à des informations exhaustives sur la localisation, le calendrier de construction et la nature des infrastructures. Cela permettrait de caractériser le « traitement » de manière précise pour chaque ménage.

Plusieurs de ces points devront être clarifiés avec l'ARRU lors de la phase de cadrage de l'évaluation.

Le Consultant devra être force de proposition pour adapter/réviser le protocole de l'évaluation aux difficultés identifiées ci-dessus et aux éventuels futurs imprévus/changements dans la mise en œuvre du projet afin de permettre de mener à bien l'évaluation, en collaboration avec les différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet, en particulier avec l'ARRU, et sous la supervision de l'AFD.

L'ensemble des livrables et documents produits durant la première phase de l'évaluation (protocole de l'évaluation d'impact, protocole d'échantillonnage pour les enquêtes, rapport de l'enquête baseline, données des enquêtes baseline, rapport cartographique, etc.) seront fournis au Consultant lors de la phase de cadrage de cette évaluation.

4 Etapes et livrables de l'évaluation

Le travail d'évaluations'appuiera sur une démarche en étapes :

1. Phase de cadrage de l'évaluation :

- a. Elaboration de la stratégie d'évaluation et du protocole méthodologique :
 - i. Y compris ToC révisée et contribution à la ToC
 - ii. Outils de collectes
 - iii. Plan d'analyse prévisionnel
 - iv. Analyse de puissance

Livrable 1 : Note de cadrage

2. Veille lors de la mise en œuvre du projet :

- a. Suivi de la mise en œuvre du projet et de la validité du protocole méthodologique
- b. Ajustement de la endline/protocole en fonction des évolutions (attrition notamment)

3. Collecte de données endline, analyse des impacts et rapport final :

- a. Formation des enquêteurs et test des questionnaires
- b. Collecte des données quanti et quali (livrable 2)
- c. Rapport technique sur la collecte des données (livrable 2)

- d. Analyse économétrique des impacts : rapport provisoire et final (livrables 3 et 4)
- e. Restitutions
- f. Publications (éditions AFD, type Ex-post, et autres formats)

Au moins 2 missions seront à prévoir en Tunisie. A la fin de chaque mission, une réunion de debriefing devra être organisée avec l'agence de l'AFD, dans la mesure du possible la MOA, EVA, le/la REP (responsable d'équipe projet) du projet et le/la Responsable pays pourront également être associés.

4.1 Cadrage de l'évaluation

Au cours de cette phase préparatoire, le Consultant devra préparer une note de cadrage (ou protocole méthodologique) qui détaillera la méthodologie envisagée, en collaboration avec les différentes parties prenantes. **La méthodologie devra tenir compte du protocole mis en œuvre durant la première phase de l'évaluation, ainsi que des difficultés et incertitudes rencontrées, et détaillées dans la section 3.2., et proposer une révision/actualisation de ce protocole.**

Dans un premier temps, le Consultant devra acquérir une compréhension fine :

- Sur le projet et sa mise en œuvre, en,
 - o Rassemblant et consultant toutes les informations et tous les documents relatifs au projet évalué (instruction, exécution, suivi) et à la compréhension de son contexte ;
 - o Identifiant toutes les parties prenantes du projet ;
 - o Conduisant des entretiens avec les personnes clés impliquées ou ayant été impliquées dans la conception, la gestion et la supervision du projet.
 - o En identifiant des bases de données existantes en lien avec le projet (telles que données administratives, données collectées via le dispositif de suivi-évaluation, données d'enquêtes, etc.) qui pourraient être utilisées pour la conduite de l'évaluation.
- Sur la première phase de l'évaluation d'impact du projet, en consultant les différents documents, livrables et données produits. Le consultant devra notamment étudier la qualité et validité de la collecte et des données de baseline.

La méthodologie/protocole de l'évaluation sera défini en collaboration avec l'AFD (Agence, VIL et département EVA) et l'ARRU. La note de cadrage devra inclure à minima :

- Une description des objectifs de l'évaluation d'impact et de sa contribution à la théorie du changement du projet (qui devra être reconstruite ou précisée si nécessaire). Le consultant devra reconstruire ou préciser la théorie du changement des composantes du projet évaluées (l'évaluation d'impact permettra de tester des parties de cette théorie du changement).
- Une description détaillée du protocole d'évaluation envisagé, sous forme de « plan d'analyse prévisionnel » qui inclura notamment :
 - o La présentation des effets intermédiaires et finaux qui seront étudiés dans l'évaluation, et des hypothèses sur les mécanismes sous-jacents et sur les conditions (variables) susceptibles d'intervenir dans ces mécanismes.

- Une description des méthodes d'analyses quantitatives (notamment la stratégie d'identification et ses hypothèses) et qualitatives qui seront déployées, ainsi que les différentes données mobilisées pour ces analyses (nouvelles enquêtes, enquêtes existantes, données administratives, données géospatiales, etc.)
 - La méthodologie envisagée pour la collecte des données d'enquêtes avec une analyse de puissance, les outils de collecte et l'organisation du travail de collecte. Cela inclut aussi la définition des populations ciblées.
 - La méthodologie envisagée pour la collecte de données qualitatives visant à documenter au plus près les effets du programme et les mécanismes à l'œuvre (en complément de l'analyse statistiques)
 - Les éventuels risques de la méthodologie et stratégies de mitigation / plan B
 - La méthodologie proposée devra notamment tenir compte des problèmes listés en section 3.2, ainsi que du potentiel décalage entre réalisation des travaux/infrastructures et mesure des effets ; et de l'évolution des zones témoins au cours du temps (autres projets, dynamiques spontanées, etc.).
- La note de cadrage devra aussi préciser comment les données collectées pourront contribuer au dispositif de suivi-évaluation du projet et/ou de prochaines phases. Cela implique notamment d'inclure des questions sur les besoins d'appui, les contraintes et les opportunités auxquels fait face la population enquêtée ainsi que d'assurer la complémentarité entre les données d'enquêtes et le dispositif de suivi-évaluation du projet.
 - Le consultant devra aussi préciser le calendrier envisagé ainsi que les modalités de dialogue/consultations envisagées entre l'équipe en charge de l'évaluation d'impact et les équipes opérationnelles.
 - Enfin, le consultant devra proposer dans la note de cadrage une démarche pour l'appropriation de l'évaluation d'impact et de ses résultats par l'ARRU (par exemple, une formation introductive à l'évaluation d'impact et à la méthode proposée dans le cadre de cette évaluation, un accompagnement pour l'interprétation et l'utilisation des résultats, un guide méthodologique pour la replication de l'approche à d'autres projets, etc.). Les supports de présentations / guides produits devront être partagés à l'ARRU. Il conviendra de préciser les contours de cet appui dans la note de cadrage. Il est par exemple envisageable qu'à chaque temps de l'évaluation, le Consultant organise un court atelier pour partager les outils et approches à l'ARRU.

Ces différents éléments d'analyse devront être présentés dans une **note de cadrage (livrable 1)** qui fera l'objet d'un échange au sein du comité de pilotage de l'évaluation (voir 5.2). Cette note de cadrage doit démontrer la compréhension par le Consultant de toutes les dimensions de la prestation et de ces enjeux. La validation de la note de cadrage par le comité de pilotage est une étape clé qui conditionne la poursuite de l'évaluation.

4.2 Suivi de la mise en œuvre du projet

Les conditions et le calendrier de mise en œuvre des travaux et activités du projet peuvent affecter la validité du protocole de l'évaluation d'impact, et demander sa révision, ainsi que l'interprétation des résultats de l'évaluation.

Le Consultant devra donc veiller à suivre et documenter la mise en œuvre du projet (à partir des données et du dispositif de suivi de l'ARRU). Ce suivi peut s'appuyer sur différents outils comme des entretiens qualitatifs, l'utilisation des données issues du dispositif de suivi-évaluation, des rapports d'avancement, etc. Le Consultant aura la responsabilité de proposer un dispositif de « veille » sur la mise en œuvre du projet (calendrier et localisation de l'avancement des travaux par zone, nature et localisation précise des travaux dans chaque zone, etc.). Il s'agira en particulier de documenter finement la mise en œuvre des travaux dans les zones d'intervention mais également de documenter ce qui se passe dans les zones « témoins » qui pourraient bénéficier de travaux en dehors de ceux financés par le PRIQH 2 (autres projets, constructions spontanées, etc.).

Il est donc attendu du Consultant que celui-ci échange régulièrement avec l'ARRU (avec l'appui de l'AFD). Le Consultant devra tenir l'AFD informé tout au long de ce processus de « veille ». Cela pourra par exemple prendre la forme d'échanges réguliers (fréquence à définir) avec l'ARRU sous la facilitation de l'AFD, et la production de courtes notes de veille à la suite de ces échanges.

Les informations collectées lors de cette phase devront être restituées dans le rapport final.

4.3 Collecte des données endline et analyse des impacts

La collecte de données de « endline » aura lieu à l'issue de la mise en œuvre du projet. Le protocole initial de l'évaluation (phase 1 de l'évaluation) prévoyait notamment de ré-interroger les mêmes personnes que pour la baseline afin de constituer un panel de répondants et de mobiliser la méthode des doubles différences. La phase de cadrage de cette seconde phase de l'évaluation pourra, si cela est nécessaire, réviser ce protocole initial, et éventuellement proposer la collecte et mobilisation de données complémentaires (quantitatives, qualitatives, géospatiales, etc.) afin de répondre aux questions évaluatives. En fonction de taux d'attrition des répondants, il faudra notamment considérer la possibilité de réaliser un panel d'habitation (plutôt que de ménages) par exemple.

La collecte de données qualitatives à travers des entretiens et des groupes de discussion auprès des populations des zone d'intervention pourrait être particulièrement pertinente à cette étape dans l'objectif de documenter l'atteinte des objectifs, les limites et les mécanismes à l'œuvre.

Cette phase de collecte de données de l'évaluation s'articulera autour de trois temps :

1. Finalisation des outils et du processus de collecte des données endline :

Sur la base des éléments de la première phase d'évaluation d'impact du projet, et de ce qui aura été définis lors de la phase de cadrage, le Consultant préparera un plan de collecte détaillé et finalisera les outils d'enquêtes. Si besoin/pertinent, le Consultant adaptera les méthodes et outils (questionnaires, etc.) utilisés lors de la première phase de l'évaluation.

Le Consultant devra notamment s'assurer que la stratégie d'échantillonnage est adaptée aux objectifs de l'étude et permet de dégager des résultats précis et fiables : taille de l'échantillon, méthode de sondage assurant la représentativité par rapport aux critères identifiés (structure démographique, répartition géographique, etc.), risques (non-réponse, attrition, etc.).

De plus, la collecte des données de « endline » devra tenir compte de la question de l'attrition (c'est-à-dire du risque de ne pas pouvoir retrouver les personnes interrogées lors de la première vague d'enquête). Si ce risque doit être pris en compte dès l'élaboration de la méthodologie lors de la phase de cadrage.

Le plan de collecte devra également préciser toutes les étapes de la collecte de données y compris l'identification et la formation des enquêteurs, le calendrier de déploiement sur le terrain, les processus de supervision et de contrôle de la qualité et de la sécurité des données, la consolidation des bases de données et l'élaboration d'un dictionnaire sur les données.

Les outils de collecte seront ajustés à ce stade si nécessaire en fonction des décisions prises en termes de d'échantillonnage et du processus de collecte.

2. Collecte des données quantitatives et qualitatives

Lors de la collecte des données d'enquêtes ainsi que pour les éventuels entretiens et focus groupes plus approfondis, le Consultant sera responsable de mettre en place l'ensemble des activités.

Cela inclut notamment de :

- Obtenir les autorisations de collecte de données (et si nécessaire soumettre une demande à un comité éthique) et veiller à garantir la sécurité des données collectées, en particulier des informations sensibles, en respect des réglementations en vigueur (anonymisation, stockage sécurisé des données, etc.).
- Identifier les enquêteurs et enquêtrices et les former
- Tester la validité des outils de collecte et les amender en conséquence,
- Planifier et mettre en œuvre la collecte des données ainsi que le contrôle qualité en temps réel,
- Consolider les données dans un format adapté (par exemple en format STATA, R, ou Excel).
- Créer les dictionnaires de données nécessaires pour comprendre la signification des différentes variables.

Cette phase inclut également la collecte de données qualitatives (via des entretiens ou des « focus groups ») auprès de parties prenantes pour mieux comprendre les contraintes et les attentes des populations des quartiers cibles du projet. Il s'agira en particulier de questionner la théorie du changement du projet.

Le travail **de collecte ainsi que le rapport technique correspondant constitueront le livrable 2** de la prestation. Ce livrable inclura notamment :

- Les données d'enquêtes brutes, nettoyées et consolidées ;
- Les notes d'entretiens issues des entretiens et/ou « focus groups » ;
- D'un rapport technique sur le processus de collecte qui :
 - Présentera la méthodologie de collecte et de contrôle de la qualité utilisée
 - Détaillera le déroulé de la collecte des données en soulignant les défis rencontrés et les solutions trouvées pour y répondre.

- Inclura les éléments de description de l'enquête comme les questionnaires, guides d'entretiens et le dictionnaire des données, plan de gestion des données, etc. ;

Le Consultant devra organiser une mission de terrain pour superviser la collecte de ces données.

3. Analyse des données

A l'issue de la collecte, le Consultant réalisera un **rapport analytique, livrable 3** de la prestation. Ce rapport inclura une analyse descriptive des données d'enquêtes (quantitatives) et devra comporter à titre indicatif :

- Une analyse de l'évolution des variables entre les deux vagues d'enquêtes (comparaison des moyennes)
- Une analyse descriptive détaillée de certaines variables clefs (par exemple une analyse de la distribution et de son évolution, de la variance, etc.)
- Une section spécifique sera dédiée aux éléments des enquêtes qui peuvent informer le dispositif de suivi-évaluation du projet

A la suite de la phase de collecte et sur la base des constats découlant de l'analyse des informations et données recueillies sur le terrain, le consultant travaillera finalement à la rédaction du rapport provisoire de l'évaluation et à la formulation des conclusions de l'évaluation. Ce rapport s'appuiera en premier lieu sur le protocole méthodologique conçu pour conduire l'évaluation. L'analyse quantitative sera complétée par l'analyse qualitative pour déterminer les différents impacts du programme sur les différents ensembles de population, et afin de souligner les mécanismes à l'œuvre.

Le **rapport provisoire de l'évaluation (livrable 4)** devra présenter l'ensemble de cette analyse et le lien logique entre les constats et les conclusions. Il devra intégrer les premières pistes de leçons apprises et éventuellement, si pertinent, des recommandations.

Le rapport provisoire fera l'objet d'une présentation et d'une discussion en comité de pilotage (voir en 5.2).

Dans son rapport final, le consultant identifiera et distinguera des leçons et des recommandations stratégiques et/ou opérationnelles. Ces leçons et recommandations peuvent porter sur l'intervention elle-même, sur les prochains cycles de l'intervention, sur des interventions similaires dans d'autres contextes ou sur les modes de faire du maître d'ouvrage.

- Les « leçons » sont des enseignements tirés de l'évaluation permettant d'en faire le bilan, qui dépassent le cadre du projet (possibilités d'applications générales) et qui ne nécessitent pas forcément d'être suivies d'actions.
- Les « recommandations » constituent des décisions à prendre ou des mesures à appliquer pour faire évoluer des modes opératoires, des systèmes de gouvernance, des dispositifs, etc. notamment pour les phases ultérieures du projet évalué. **Elles ne sont pas obligatoires.** A la différence des « leçons », leur mise en œuvre pourra faire l'objet

d'un suivi par l'AFD à la suite de l'évaluation. Une attention particulière doit être portée aux recommandations. Elles doivent être liées aux conclusions, regroupées et classées par ordre de priorité. Elles doivent également être opérationnelles et, par conséquent : en nombre très limité, précises, adressées à un (ou plusieurs) acteurs à mentionner, assorties d'un horizon temporel (court, moyen ou long terme).

Le **rapport final (livrable 5)** doit intégrer les observations du comité de pilotage, du comité de suivi et prendre en compte le fruit du travail collectif issu de l'atelier de co-construction des recommandations. Sous réserve que les résultats de l'évaluation le permettent, le Consultant pourra publier les résultats de l'évaluation dans les collections de l'AFD (par exemple en Ex Post et/ou QDD). Le format de ces publications sera défini au cours de la prestation. Le Consultant devra également contribuer à l'élaboration d'une note politique (« policy brief »).

Enfin, le rapport final fera l'objet d'une restitution « élargie » pour en diffuser les leçons apprises et les recommandations, notamment à l'ensemble des partenaires du projet. Une restitution grand public pourra également être organisée.

Ainsi, l'exercice évaluatif remplira des objectifs de redevabilité et d'apprentissage, en produisant des livrables et des outils directement utiles à l'ARRU et aux parties prenantes du projet.

5 Organisation de l'évaluation

5.1 Durée et calendrier de l'évaluation

L'évaluation s'étendra sur une période de 30 mois selon la durée de mise en œuvre du projet.

A titre indicatif, et sous réserve de la signature du contrat, la date de démarrage serait au T1 2026. L'évaluation pourrait donc se terminer au T4 2028, et suivre le calendrier indicatif suivant :

- Lancement de l'évaluation : Juin 2026
- Remise de la note de cadrage : Juillet 2026
- Réalisation de la collecte des données : T1 2028
- Remise du rapport de collecte des données : T2 2028
- Remise du rapport provisoire : T3 2028
- Remise du rapport final : T3 2028
- Dissémination des résultats et ateliers de restitution : T4 2028
- Publication de l'évaluation après validation du COPIL : T4 2028

5.2 Pilotage et suivi de l'évaluation

Réalisée sur fonds délégués de l'Union européenne, l'évaluation d'impact sera portée par le département Evaluation et Apprentissage (EVA) de l'AFD qui en assure la maîtrise d'ouvrage et dispose des compétences internes et de l'expérience pour définir les objectifs de l'étude d'impact et ses spécificités méthodologiques. Son pilotage sera fait en coordination étroite avec

l'Agence de l'AFD à Tunis, le département VIL au siège ainsi que la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'ouvrage déléguée du PRIQH 2.

L'AFD coordonnera et pilotera l'évaluation (suivi contractuel, suivi du déroulement de la prestation, choix méthodologiques, etc.). Elle réunira un comité de pilotage de l'évaluation (COPIL) composé de représentants de l'ARRU, de l'AFD (Agence de Tunis, divisions VIL et département géographique de l'AFD (responsable pays) et département EVA). De manière ponctuelle, notamment lors de la phase de restitution, l'UE et de la BEI pourront participer au COPIL.

Le COPIL :

- i) Suivra et s'assurera du bon déroulement de la prestation,
- ii) Facilitera la récupération des documents, données et informations clés, la mise en relation avec les parties prenantes, et les missions du Consultant
- iii) Appréciera les travaux réalisés par les consultants, et discutera, commentera et validera les différents livrables. Il apportera son appui et l'expertise de ses membres pour enrichir le travail des consultants. Il se réunira pour les présentations de la note de cadrage, du rapport d'enquêtes baseline, du rapport provisoire et du rapport final (voir le calendrier indicatif de remise des livrables précisé en section 5 .1).

Le processus d'évaluation sera ponctué par les réunions suivantes du comité de pilotage :

- Au lancement de l'évaluation : pour échanger sur les enjeux de l'évaluation et les questions organisationnelles (besoin de documentation, dates potentielles de mission de terrain, etc.), pour la présentation et discussion de la note de cadrage
- Debriefing de mission : Plusieurs missions en Tunisie devront être prévues par le Consultant durant l'évaluation. A la fin de chaque mission, une réunion de debriefing devra être organisée avec les membres du COPIL. La remise des rapports d'enquête pourra également donner lieu à une présentation et à des échanges
- Echange sur le rapport provisoire de l'évaluation
- Restitution de l'évaluation (public à préciser)
- D'autres échanges pourront être organisés au cours de l'évaluation si besoin. Certains échanges pourront, ponctuellement, convier des personnes externes au COPIL (experts, autres parties prenantes, etc.), par exemple pour les mobiliser sur certaines questions spécifiques de l'évaluation, les impliquer dans la revue de certains livrables ou faciliter la diffusion de ceux-ci.

Le rapport définitif, intégrant les observations du COPIL, devra être disponible dans les 15 jours suivant la réception des commentaires (plusieurs révisions seront réalisées si nécessaire).

Le rapport définitif restera la propriété de l'AFD qui en assurera elle-même la diffusion. L'ensemble des données brutes des enquêtes, des descriptifs des données (codebook), des codes d'analyse, des tableurs sources des calculs du consultant, etc. devront également être transmis à l'AFD. Les informations transmises devront notamment garantir que les analyses réalisées et résultats obtenus soit replicables.

En complément du COPIL, un Groupe de Référence (GR) pourra également être proposé, avec des réunions organisées de manière ponctuelle en fonction des besoins. Le GR est un comité consultatif composé d'experts, des acteurs clés et d'autres parties prenantes qui pourraient être intéressés par les résultats de l'intervention évaluée. Le comité de pilotage pourra accueillir, quand cela est pertinent, des personnes ressources externes permettant d'enrichir et nourrir la

réflexion et les échanges. Son rôle principal est de superviser et de guider le déroulement de l'évaluation d'impact, en fournissant un avis critique et des orientations sur la conception méthodologique, la collecte de données, l'analyse des résultats et les conclusions de l'évaluation, au début et à la fin de l'évaluation. Le groupe de référence joue un rôle important pour garantir l'objectivité, la qualité et la pertinence de l'évaluation, ainsi que pour s'assurer que les intérêts de toutes les parties prenantes sont pris en compte.

6 Moyens : expertises recherchées et budget

6.1 Compétences requises pour mener l'évaluation

Les compétences requises pour réaliser cette évaluation d'impact sont celles d'une équipe d'experts couvrant les domaines suivants :

- Expérience professionnelle en matière de conduite d'évaluation d'impact contrefactuelle de projet, programme ou politique publique, y compris dans l'utilisation des méthodes qualitatives et quantitatives afin d'évaluer les résultats du programme ;
- Expérience en matière de coopération au développement, de travail avec des institutions gouvernementales, et plus particulièrement de l'expérience de mise en œuvre d'une évaluation d'impact en collaboration avec des institutions publiques et/ou des prestataires de services ;
- Des connaissances et expertises techniques et sectorielles avancées sont attendues dans les domaines suivants :
 - Evaluation d'impact contrefactuelle, analyse et traitement de données, statistiques/microéconométrie (dont certaines expériences en lien avec des évaluations d'impact liées à des projets d'urbanisme et infrastructure, en Tunisie ou dans d'autres pays).
 - Urbanisme, réhabilitation urbaine et infrastructure, économie géographique ; La double expertise économique et urbaniste est fortement souhaitable.
 - Collecte de données d'enquêtes quantitatives et qualitatives ; Expérience appropriée de la conception et de la coordination du travail de terrain pour de grandes enquêtes auprès des ménages de préférence pour des projets urbains
 - Mobilisation, traitement et analyse de données géospatiales (images satellites, données géoréférencées) ; Expérience appropriée de la mesure des résultats dans le domaine de l'urbanisme au moyen de données cartographiques
- Expérience en Tunisie ou dans la sous-région, une bonne connaissance de l'écosystème de l'urbanisme (de l'ARRU notamment) en Tunisie. Idéalement, au moins un membre de l'équipe d'évaluation serait basé sur place ;
- Capacités linguistiques adéquates : Français et Tunisien ;
- Une expérience en animation de réflexions participatives serait fortement appréciée.
- Des compétences en matière de communication et rédaction de publications et supports à destination de différents publics (Ex-post dans les Editions AFD, policy briefs, infographies plus grand public, etc.)

Le Consultant pourra être un consortium regroupant différentes structures/bureaux d'études, notamment tunisiens, aux expertises techniques, sectorielles et géographiques complémentaires.

Les CV des experts devront être fournis dans l'offre technique du Consultant.
L'offre devra contenir une ventilation détaillée de la répartition du temps de travail entre les membres de l'équipe intervenante proposés par le Consultant.

6.2 Budget de l'évaluation

Le budget total de la prestation ne devra pas excéder **262 499 euros HT**.

7 Annexes aux Termes de Référence

Annexe 1– Cadre logique du projet

Hierarchie des Objectifs	Indicateurs	Moyen de vérification/ Support de production	Responsable indicateur	Hypothèses critiques
1. Finalité				
Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers précaires et à une croissance urbaine maîtrisée	Evolution de la part d'habitat informel par rapport au stock d'habitat informel de départ	Document INES	MEHAT	Adoption du code des collectivités locales et du code de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, tenue des élections municipales
	Nombre de bénéficiaires du programme	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU Rapport d'achèvement	ARRU	
	Indicateurs qualitatifs du programme, suivi via une enquête ménage sur l'amélioration des conditions de vie	Etude impact qualitative	AFD (EVA) + ARRU	
2 – Objectifs spécifiques				
OS 1. Contribuer à l'effort de rattrapage en infrastructures urbaines de base en faveur des quartiers précaires et des centres anciens	Nombre de personnes gagnant en accès à un système d'assainissement amélioré	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	ARRU	
	Nombre d'habitants bénéficiant d'un accès à des voies réhabilitées ou créées	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	ARRU	
	Nombre d'habitants bénéficiant d'un accès amélioré au réseau d'eau potable	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	ARRU	
	Nombre d'habitants bénéficiant d'un système de drainage réhabilité ou créé	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	ARRU	
	Nombre de personnes habitant des quartiers défavorisés, dont l'habitat est amélioré ou sécurisé bénéficiaires éclairage public	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	Suivi ARRU	
	Part des quartiers bénéficiaires situés dans les régions défavorisées	Rapport d'achèvement	MDICI/CG DR	

	MWh/an économisés par mesures d'efficacité énergétique sur l'éclairage public	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	ARRU	
OS 2. Favoriser des dynamiques de développement social et local intégré par la réalisation d'équipements socio collectifs et de locaux d'activités	Nombre d'habitants bénéficiant d'un ESC créé dans le cadre du PRIQH	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	ARRU	Mobilisation du foncier identifié par les collectivités locales et/ou évolution du statut du foncier
	Création d'emploi pérenne local (nombre d'emploi locaux créés un an après la livraison des travaux, en distinguant LI et ECS)	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU + rapport d'achèvement	Collectivités Locales + Gouvernorats	
OS 3. Contribuer à la mise en place d'outils et de dispositifs d'urbanisme préventif en faveur d'une politique de la ville	Nombre de ménages bénéficiant d'un lot construit dans le cadre des lotissements sociaux	Rapport d'achèvement	ARRU (Direction des affaires juridiques et foncières)	
	Utilisation des outils pour passage à la mise en œuvre opérationnelle	Rapport d'achèvement	MEHAT	
	Nombre de cadres et techniciens des ministères et des collectivités participant aux actions de renforcement de capacité + répartition H/F	Rapport d'achèvement	MEHAT	
OS 4. Renforcer les capacités des collectivités locales et des opérateurs nationaux en matière de planification et gestion urbaine	Amélioration des ressources fiscales des collectivités locales	Rapport d'achèvement	Ministère des Affaires Locales	
3 - Réalisations				
Résultat 1 : Des quartiers intégrés au tissu urbain	Longueur des voies réhabilitées ou créées	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	ARRU	
	Nombre de points lumineux installés, part de points lumineux avec application de mesures d'efficacité énergétique	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	ARRU	
	Nombre de logements branchés au réseau d'eau potable	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	ARRU	
	Longueur du réseau d'assainissement installé	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	ARRU	
	Longueur du réseau de drainage installé	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	ARRU	
	Nombre de petits espaces publics réalisés	Rapport d'exécution	ARRU	
Résultat 2 : De nouveaux quartiers urbains fonctionnellement diversifiés, bénéficiant d'équipements collectifs, et porteurs	Nombre d'équipements socio collectifs et de locaux d'activités réalisés dans les quartiers, par type d'équipement	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	Tenue régulière des comités locaux

d'une dynamique urbaine de développement	Part des ESC intégrant de la performance environnementale	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	
	Création emplois directs (phase de construction), part emploi local, répartition H/F	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	ARRU	
	Nombre d'entreprises bénéficiaires des travaux	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	ARRU	
	Emploi créés par les ESC et LI, répartition H/F	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	Communes	
	Nombre de lotissements sociaux construits à proximité des quartiers en vue de limiter l'urbanisation anarchique, superficie du lotissement et nombre de lots construits	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	ARRU	
Résultat 3 : Une gouvernance collaborative des projets, qui prend en compte les besoins des habitants	Nombre de quartiers dans lesquels un diagnostic élargi sur les besoins économiques et sociaux de la population est réalisé en vue de la programmation d'un local d'activité	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	ARRU	Date des élections municipales
	Nombre de quartiers dans lesquels une démarche de diagnostic et concertation des habitants sera mise en œuvre pour guider la programmation des équipements	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	ARRU	Date des élections municipales
	% de femmes parmi les participants aux réunions de concertation	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	ARRU	
	Actions entreprises en faveur de la participation de la jeunesse	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	ARRU	
	Nombre de quartiers dans lesquels une démarche de concertation-participation des habitants sera mise en oeuvre en amont de la phase travaux	Rapport d'exécution annuel de l'ARRU	ARRU	Date des élections municipales
	Nombre de projets soutenus par la pépinière urbaine et nombre de bénéficiaires	Rapport d'exécution annuel Rapport d'achèvement	Opérateur Pépinière	
Résultat 4 : Création d'outils d'urbanisme opérationnel	Etudes réalisées pour le développement d'outils et actions de formation	Rapport d'achèvement	MEHAT	
	Nombre d'actions de renforcement des capacités des CL et opérateurs de l'Etat	Rapport d'achèvement	MEHAT	
	Projets urbains opérationnels accompagnés en AT	Rapport d'achèvement	MEHAT	
Résultat 5 : Un rôle renouvelé des collectivités locales et des opérateurs nationaux	Nombre d'actions de formations à destination des CL	Rapport d'achèvement	MALE	
	Guides produits à destination des CL	Rapport d'achèvement	CPSC/MALE	

	Nombre des conventions spécifiques signées entre l'ARRU et les collectivités locales et nombre de conventions abandonnées	Rapport d'exécution	ARRU	
4- Activités				
Etude d'ingénierie: études techniques, études de programmation et supervision des travaux	DAO produits et marchés passés	Rapport d'exécution et audits annuels	ARRU	
Travaux d'infrastructures et d'équipements	DAO produits et marchés passés	Rapport d'exécution et audits annuels	ARRU	

Annexe 2 – Rapport d’analyse de l’enquête de référence

Cette annexe reprend l’analyse descriptive du rapport de baseline, qui compare notamment les moyennes des variables de l’enquête entre zone traitée et zone témoin.

1. Description des enquêtes de référence

La comparaison des caractéristiques des zones traitées (zones éligibles et retenues qui bénéficieront du PRIQH 2 dès les deux premières tranches de travaux) et témoin (zones éligibles non retenues par le programme) n’indique pas de différences statistiquement significatives *systématiques*. Le processus de sélection des zones n’ayant pas abouti à des différences systématiques nous permet d’être confiants dans le protocole expérimental, c’est-à-dire dans la création de groupes équivalents en amont des travaux du PRIQH 2.

De nombreux indicateurs entre les deux groupes par zones d’intervention ont été évalués. Seuls quelques indicateurs étaient statistiquement significativement différents (valeur de la *p-value* inférieure à 5 %) – 25 sur 193 indicateurs analysés (12.95 pourcents). Ces différences concernaient en majorité des réponses subjectives – soupçons d’une infection Covid-19 au sein du ménage, perception de la sécurité au sein du quartier, ou satisfaction du quartier comme lieu de vie. Les réponses aux variables correspondantes mesurant ces aspects d’une manière plus objective ne montraient aucune différence entre les deux groupes. Nous notons aussi quelques différences parmi les jeunes enquêtés, concernant leurs aspirations professionnelles, bien que leur statut et satisfaction professionnels ne présentent aucune différence entre groupes traité et témoin. De plus, toutes ces différences étaient mineures en valeur absolue, équivalente à moins de 25 pourcents de l’écart-type de l’ensemble de l’échantillon des variables considérées’. On note ainsi le succès de la conception de l’étude dans l’obtention d’un équilibre entre groupe traité et groupe témoin sur un grand nombre d’indicateurs collectés en amont des travaux du PRIQH 2.

Ci-dessous, les caractéristiques des ménages, des logements, des répondants principaux, et des jeunes vivant dans les zones éligibles au PRIQH 2, retenues (traitées, T) et non retenues (témoin ou contrôle, C) avant le début des travaux du PRIQH 2, sont présentées, tout en décrivant l’ensemble de l’échantillon’. Les taux de réponse aux questions, ainsi que les observations des enquêteurs, sont également reportés.

1.1. Caractéristiques des ménages

1.1.1. Caractéristiques socio-démographiques des ménages

Taille et composition des ménages

La taille moyenne des ménages est d’un peu moins de 4 personnes dans les zones enquêtées. Les femmes représentent à peu près 51% des individus enquêtés. Les ménages issus de futurs quartier traités et ceux des quartiers de contrôle ne diffèrent pas en taille.

Structure par âge des membres du ménage

Près de la moitié des individus recensés dans les zones d’enquête a (ou aura) moins de 34 ans (en 2022), et au sein de ce groupe, les enfants et adolescents de moins de 15 ans constituent près de 20%. La population est donc relativement jeune dans ces quartiers. Les personnes de 15 à 59 ans représentent elles aussi près 63 % de la population, que ce soit dans les (futurs) quartiers traités ou dans les quartiers

de contrôle. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent en revanche près de 16 % de la population enquêtée dans les deux zones. L'âge moyen est de 35 ans dans les futurs quartiers traités et de contrôle. L'âge moyen des répondants principaux est d'un peu plus de 49 ans (en 2022) – 49 ans dans les zones témoin et 50 ans dans les zones traitées.

Niveau d'instruction des répondants primaires

Les statistiques relatives au niveau d'instruction des répondants primaires révèlent qu'en moyenne près de 22 % n'ont aucune instruction, 33 % ont un niveau d'instruction primaire, et 32 % ont un niveau d'instruction secondaire. Ceux qui ont atteint le cycle tertiaire sont près de 11 % ; on note également que très peu de répondants primaires ont suivi des enseignements professionnels ou techniques – leur part atteint un peu plus de 1 %. Il n'y a pas de différences significatives entre répondants des zones traitées et témoin.

Situation matrimoniale des répondants primaires

La majorité des répondants primaires – presque 78 % – est mariée dans les deux groupes.

Migration des répondants primaires

La majorité des répondants primaires – 76,25 % – est née dans la délégation de résidence actuelle, dans les deux groupes de contrôle et traitement.

Tableau 4 : Caractéristiques socio-démographiques des ménages et des répondants primaires

Variables	Taux de réponse (%)	Moyenne			t-test (4)-(3)
		Ensemble	Zones témoin	Zones traitées	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Le répondant primaire est une femme	100	0.51 (0.50)	0.52 (0.01)	0.51 (0.01)	-0.01 [0.015]
Âge en 2022 du répondant primaire	100	49.78 (14.00)	49.37 (0.46)	50.18 (0.37)	0.817 [0.594]
Catégories d'âge des membres du ménage					
0-14 ans	100	0.21 (0.40)	0.21 (0.01)	0.20 (0.01)	-0.005 [0.012]
15-59 ans	100	0.63 (0.48)	0.63 (0.01)	0.64 (0.01)	0.009 [0.010]
Plus de 60 ans	100	0.16 (0.37)	0.16 (0.01)	0.16 (0.01)	-0.004 [0.009]
Le répondant primaire est né(e) dans cette délégation	100	0.76 (0.43)	0.76 (0.03)	0.76 (0.03)	0.000 [0.041]
Statut marital du répondant primaire					
Marié(e)	99.49	0.78 (0.42)	0.77 (0.01)	0.78 (0.01)	0.01 [0.017]
Veuf(ve)	99.49	0.08 (0.28)	0.08 (0.01)	0.08 (0.01)	0.003 [0.010]
Annulé/divorcée	99.49	0.03 (0.17)	0.03 (0.00)	0.03 (0.00)	-0.006 [0.006]
Célibataire/jamais mariée	99.49	0.11 (0.31)	0.11 (0.01)	0.11 (0.01)	-0.007 [0.012]
Cycle d'éducation le plus élevé du répondant primaire					
Néant	100	0.22 (0.42)	0.23 (0.02)	0.22 (0.02)	-0.007 [0.023]
Primaire	100	0.33 (0.47)	0.32 (0.01)	0.33 (0.01)	0.008 [0.018]
Collège/lycée	100	0.32 (0.47)	0.32 (0.01)	0.32 (0.01)	-0.005 [0.017]

Formation professionnelle : CAP	100	0.01 (0.08)	0.01 (0.00)	0.01 (0.00)	0.003 [0.002]
Formation professionnelle : BTP	100	0.01 (0.09)	0.01 (0.00)	0.01 (0.00)	0.005* [0.003]
Formation professionnelle : BTS	100	0.01 (0.07)	00 (0.00)	0.01 (0.00)	0.004* [0.002]
Supérieur	100	0.10 (0.30)	0.10 (0.01)	0.10 (0.01)	-0.001 [0.014]
Post-supérieur	100	0.01 (0.11)	0.02 (0.00)	0.01 (0.00)	-0.007* [0.004]
Nombre d'individus membres du ménage	100	3.83 (1.55)	3.77 (0.07)	3.88 (0.06)	0.105 [0.086]
Observations		5280	2640	2640	

Notes : Niveau de signification statistique : * < 10%, ** < 5%, *** < 1%. Ecart-types entre parenthèses ; erreurs standards entre crochets. L'hypothèse nulle d'égalité conjointe des moyennes n'est pas rejetée aux niveaux standards (F-statistic = 1.43, p-value = 0.147). A noter que ce test exclut la variable de catégorie d'âge des répondants du ménage.

1.1.2. Caractéristiques socio-économiques des ménages

Caractéristiques du logement

Plus de la moitié de la population des quartiers enquêtés – presque 69 % – vit dans une maison indépendante. Les ménages des futurs quartiers traités sont en proportion un peu moins nombreux à vivre dans maisons indépendantes que ceux des quartiers de contrôle (67 % contre 70 %), bien que cette différence ne soit pas significative statistiquement. On trouve dans les quartiers d'enquêtes une majorité de propriétaires avec titre (67,63 %), puis des propriétaires sans titre (15,23 %), et des locations non meublées (12,06 %), sans différence statistique significative entre quartiers traités et témoin.

Il n'y a pas non plus de dissemblances concernant la valeur de vente ou de location du logement, estimées à 118437,8 TDN et 271,41 TDN en moyenne, respectivement,¹ pour des logements, en moyenne, de 3 pièces.

Les toits des maisons sont principalement en ciment ou en tuiles ; les murs sont eux majoritairement faits de briques (*kantoul*) et ciment. Les sols des maisons sont principalement en carrelage, marbre ou parterre. On n'observe pas de différence majeure dans les matériaux des habitations entre futurs quartiers traités et quartiers de contrôle.

En ce qui concerne l'accès à l'électricité, la très grande majorité des ménages (99,17 %) a accès à l'électricité de la STEG. De même, 96.95 % sont approvisionnés en eau à travers le réseau national de la SONEDE. Cependant, un peu moins de 68 % ont accès à un système d'évacuation des eaux usées à travers le réseau de l'ONAS ; 29,55 % ont recours à des fosses ou des puits couverts ; et 2,95 % les évacuent dans la rue. Il n'y a pas de différences majeures entre zones traitées et zones témoin. Cependant, les logements des zones traitées sont plus à même d'avoir des toilettes et douche ou lavabo (61 % contre 54 % dans les zones témoin). Il n'y a pas de différences quant à l'existence d'une cuisine au sein du logement, présente dans 95,74 % de l'ensemble des logements.

Nous notons quelques différences entre groupes traité et témoin : les habitations des quartiers de contrôle sont plus à même – 5.3 points de pourcentage de plus – à avoir un toit fait de ciment ou de béton, ce qui correspond à une différence de 21.2 pourcents en écart-type de l'ensemble de l'échantillon. De même, il y a une très faible différence, bien que significative à moins de 5 pourcent, au regard de l'utilisation de terre comme revêtement du sol, correspondante à 7.50 pourcents de l'écart-type de l'ensemble de l'échantillon ; une différence équivalente à 20.91 pourcents en écart-type quant à l'approvisionnement en eau par puit privé des logements ; à 15 et 15.71 pourcents en écart-type

¹ Statistiques basées sur 1695 et 2484 observations non manquantes, respectivement.

concernant l'existence de toilette, et de toilette et douche (ou lavabo), respectivement ; à 14.66 pourcents en écart-type concernant la présence de latrines à fosse ; et à 5 pourcents en écart-type au regard de l'utilisation d'électricité comme énergie pour cuisiner. Les différences concernant les caractéristiques des logements entre groupes traité et témoin sont donc plus que modestes en magnitude.²

Tableau 5 : Caractéristiques du logement des ménages

Variables	Taux de réponse (%)	Moyenne			t-test
		Ensemble	Zones témoin	Zones traitées	(4)-(3)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Prix de vente du logement ? (inclus terrain éventuel)	32.1	118437.80 (107496.5)	118377.29 (7733.39)	118494.32 (7371.49)	117.03 [10644.863]
Prix de location du logement ? (inclus terrain éventuel)	47.05	271.41 (152.67)	278.99 (12.53)	263.05 (8.32)	-15.937 [14.989]
<i>Sous quelle forme ce logement est-il occupé ?</i>					
Propriétaire avec titre	100	0.68 (0.47)	0.66 (0.02)	0.70 (0.03)	0.039 [0.035]
Propriétaire sans titre	100	0.15 (0.36)	0.16 (0.02)	0.15 (0.02)	-0.008 [0.031]
Location meublée	100	0.01 (0.09)	0.01 (0.00)	0.01 (0.00)	-0.003 [0.004]
Location non meublée	100	0.12 (0.33)	0.13 (0.01)	0.11 (0.01)	-0.021 [0.019]
Fourni par l'employeur	100	0.00 (0.05)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	-0.001 [0.002]
Aide/gratuit	100	0.01 (0.09)	0.01 (0.00)	0.01 (0.00)	-0.004 [0.004]
Hébergé(e) (gratuitement)	100	0.02 (0.14)	0.02 (0.01)	0.02 (0.01)	0.001 [0.009]
Logement squatté	100	0.00 (0.05)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.001 [0.002]
NSP/R	100	0.01 (0.10)	0.01 (0.00)	0.01 (0.00)	-0.004 [0.005]
<i>Quel est le type de logement que le ménage occupe ?</i>					
Maison indépendante (ne fait pas partie d'un immeuble)	100	0.69 (0.46)	0.70 (0.03)	0.67 (0.03)	-0.036 [0.046]
Etage de villa	100	0.12 (0.32)	0.10 (0.01)	0.13 (0.01)	0.030 [0.020]
Appartement	100	0.03 (0.17)	0.03 (0.01)	0.03 (0.01)	0.004 [0.009]
Studio (une seule pièce)	100	0.02 (0.14)	0.02 (0.00)	0.02 (0.00)	-0.009 [0.006]
Chambre dans un appartement partagé	100	0.00 (0.05)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.001 [0.001]
Maison traditionnelle (dar arbi)	100	0.14 (0.35)	0.14 (0.02)	0.15 (0.02)	0.010 [0.031]
Logement rudimentaire (gourbis, tente, cabane, auto-construction, etc.)	100	0.00 (0.03)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.001 [0.001]
Espace non aménagé pour le logement (garage, boutique, etc.)	100	0.00 (0.04)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.000 [0.001]
Autre	100	0.00 (0.04)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	-0.002 [0.002]
NSP/R	100	0.00	0.00	0.00	0.001

² D'après Cohen (1988), un effet équivalent à 0.2 (20 pourcents) d'écart-type est considéré petit ; 0.5 (50 pourcents), modeste ; et 0.8 (80 pourcents), grand.

		(0.03)	(0.00)	(0.00)	[0.001]
Nombre de pièces (hors cuisine et salle de bain)	99.98	3.12	3.08	3.15	0.067
		(1.10)	(0.05)	(0.05)	[0.072]
Superficie du logement bâti (m2)	98.52	135.79	134.69	136.87	2.188
		(60.10)	(2.90)	(3.25)	[4.341]
<i>Principaux matériaux du toit</i>					
Bois	100	0.00	0.00	0.00	0.000
		(0.07)	(0.00)	(0.00)	[0.002]
Tôles de métal	100	0.04	0.03	0.04	0.003
		(0.19)	(0.01)	(0.01)	[0.016]
Ciment/béton	100	0.93	0.96	0.91	-0.053**
		(0.25)	(0.01)	(0.02)	[0.022]
Tuiles	100	0.57	0.56	0.58	0.024
		(0.50)	(0.04)	(0.03)	[0.051]
Panneaux 'sandwich'	100	0.00	0.00	0.00	-0.001
		(0.04)	(0.00)	(0.00)	[0.001]
Matériaux précaires/déchets	100	0.00	0.00	0.00	0.001
		(0.02)	(0.00)	(0.00)	[0.001]
Sans revêtement	100	0.00	0.00	0.00	-0.002
		(0.05)	(0.00)	(0.00)	[0.002]
Autre	100	0.00	0.00	0.00	0.000
		(0.02)	(0.00)	(0.00)	[0.001]
NSP/R/NA	100	0.00	0.00	0.00	0.000
		(0.00)	(0.00)	(0.00)	[0.000]
<i>Principaux matériaux des murs</i>					
Briques/kantoul	100	0.74	0.74	0.73	-0.011
		(0.44)	(0.03)	(0.04)	[0.049]
Bois	100	0.00	0.00	0.00	0.001
		(0.05)	(0.00)	(0.00)	[0.002]
Pierres	100	0.07	0.07	0.08	0.004
		(0.26)	(0.01)	(0.01)	[0.020]
Semi-durable' (cailloux, sable, ciment, sticks)	100	0.00	0.00	0.00	0.003
		(0.06)	(0.00)	(0.00)	[0.002]
Plastique	100	0.00	0.00	0.00	0.000
		(0.05)	(0.00)	(0.00)	[0.002]
Ciment/béton	100	0.64	0.66	0.62	-0.033
		(0.48)	(0.04)	(0.04)	[0.058]
Tôles de métal	100	0.01	0.00	0.01	0.005
		(0.08)	(0.00)	(0.00)	[0.005]
Matériaux précaires/déchets	100	0.00	0.00	0.00	0.001
		(0.02)	(0.00)	(0.00)	[0.001]
Autre	100	0.00	0.00	0.00	0.000
		(0.00)	(0.00)	(0.00)	[0.000]
NSP/R/NA	100	0.00	0.00	0.00	0.000
		(0.00)	(0.00)	(0.00)	[0.000]
<i>Principal de revêtement du sol</i>					
Ciment	100	0.17	0.20	0.15	-0.043
		(0.38)	(0.02)	(0.02)	[0.029]
Carrelage/marbre/parterre	100	0.82	0.8	0.84	0.043
		(0.38)	(0.02)	(0.02)	[0.030]
Bois	100	0.00	0.00	0.00	0.002
		(0.04)	(0.00)	(0.00)	[0.001]
Moquette	100	0.00	0.00	0.00	0.002
		(0.04)	(0.00)	(0.00)	[0.001]
Terre	100	0.00	0.00	0.00	-0.003**
		(0.04)	(0.00)	(0.00)	[0.001]
Autre	100	0.00	0.00	0.00	0.000
		(0.01)	(0.00)	(0.00)	[0.000]
Accès à l'électricité de la STEG ?	100	0.99	0.99	0.99	0.005
		(0.09)	(0.00)	(0.00)	[0.004]

<i>Approvisionnement en eau</i>					
Réseau SONEDE	100	0.97 (0.17)	0.96 (0.01)	0.98 (0.00)	0.028* [0.015]
Public (robinet, association)	100	0.01 (0.09)	0.01 (0.00)	0.01 (0.00)	0.002 [0.005]
Privé (puits)	100	0.01 (0.11)	0.02 (0.01)	0.00 (0.00)	-0.023** [0.011]
Non-aménagé (source, oued)	100	0.00 (0.01)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.000 [0.000]
Autre	100	0.02 (0.15)	0.03 (0.01)	0.02 (0.01)	-0.009 [0.011]
<i>Système d'évacuation des eaux usées</i>					
Réseau d'assainissement ONAS	100	0.67 (0.47)	0.63 (0.05)	0.72 (0.05)	0.088 [0.069]
Fosses, puits couverts	100	0.30 (0.47)	0.35 (0.05)	0.24 (0.04)	-0.109* [0.064]
Nature (dans la rue)	100	0.03 (0.17)	0.02 (0.01)	0.04 (0.01)	0.025 [0.016]
Autre	100	0.00 (0.04)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	-0.004 [0.003]
<i>Type de salle de bains</i>					
Pas de salle de bains	100	0.11 (0.31)	0.13 (0.02)	0.10 (0.02)	-0.03 [0.027]
Toilette seulement	100	0.17 (0.38)	0.20 (0.02)	0.15 (0.01)	-0.057** [0.025]
Lavabo/douche seulement	100	0.14 (0.35)	0.13 (0.02)	0.14 (0.02)	0.009 [0.024]
Toilette et douche/lavabo	100	0.58 (0.49)	0.54 (0.03)	0.61 (0.03)	0.077** [0.036]
<i>Type de toilettes</i>					
Toilette	100	0.95 (0.23)	0.93 (0.02)	0.96 (0.01)	0.033* [0.019]
Fosse étanche	100	0.03 (0.16)	0.03 (0.01)	0.02 (0.01)	-0.011 [0.014]
Latrine à fosse	100	0.02 (0.15)	0.04 (0.01)	0.01 (0.00)	-0.022** [0.009]
Nature	100	0.00 (0.05)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.000 [0.002]
Autre	100	0.00 (0.01)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.000 [0.000]
Cuisine dans le logement	100	0.96 (0.20)	0.96 (0.01)	0.95 (0.01)	-0.007 [0.011]
<i>Type d'énergie utilisée pour cuisiner</i>					
Pas de cuisine à la maison	100	0.01 (0.09)	0.01 (0.00)	0.01 (0.00)	0.003 [0.005]
Gaz de ville	100	0.08 (0.27)	0.09 (0.02)	0.07 (0.02)	-0.022 [0.028]
Gaz en bouteille	100	0.91 (0.28)	0.9 (0.02)	0.92 (0.02)	0.016 [0.030]
Electricité	100	0.00 (0.04)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.002** [0.001]
Autre	100	0.00 (0.02)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.000 [0.001]
Observations		5280	2640	2640	

Notes : Niveau de signification statistique : * < 10%, ** < 5%, *** < 1%. Ecart-types entre parenthèses ; erreurs standards entre crochets. L'hypothèse nulle d'égalité conjointe des moyennes n'est pas acceptée aux niveaux standards (F-statistic = 5.75, p-value = 0.0000). A noter que ce test est obtenu en régressant le statut de traitement sur les catégories de variables avec le plus grand nombre de réponses.

Statut économique des ménages

Au total, le revenu mensuel disponible des ménages – salaires, revenus et transferts – après impôts est de 681.439 dinars tunisiens (TND) – sans différence significative entre groupes contrôle et traité.³ Dans l'ensemble, les ménages des futurs quartiers traités et des quartiers de contrôle possèdent les mêmes types de biens, à quelques exceptions près, et d'une différence en moyenne minime. Certains biens sont possédés par la majorité des ménages, tandis que d'autres, moins essentiels ou plus onéreux, ne sont possédés que par une minorité d'entre eux. Parmi les biens fréquemment possédés par les ménages figurent le gros électroménager (réfrigérateur, machine à laver et four), le matériel vidéo (télévision et parabole) et les téléphones portables. Les autres biens sont plus rarement possédés (motocyclette, ordinateur portable ou tablette, internet à la maison). Cette analyse descriptive suggère que la distribution de la richesse et des conditions de vie est relativement similaire entre futurs quartiers de traitement et quartiers de contrôle.

Tableau 6 : Statut économique des ménages

Variables	Taux de réponse (%)	Moyenne			t-test
		Ensemble	Zones témoin	Zones traitées	(4)-(3)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Revenu mensuel disponible du ménage	58.24	681.44	666.18	698.23	32.057
		(829.26)	(32.83)	(34.09)	[47.156]
Voiture/camion privé	100	0.16	0.16	0.16	-0.002
		(0.37)	(0.01)	(0.01)	[0.020]
Motocyclette	100	0.21	0.18	0.23	0.054*
		(0.41)	(0.02)	(0.02)	[0.028]
Bicyclette	100	0.09	0.08	0.10	0.019
		(0.29)	(0.01)	(0.01)	[0.016]
Ordinateur/tablette	100	0.14	0.15	0.13	-0.015
		(0.35)	(0.02)	(0.01)	[0.021]
Téléphone portable	100	0.95	0.95	0.95	0.003
		(0.22)	(0.01)	(0.01)	[0.010]
Téléphone fixe	100	0.05	0.05	0.04	-0.001
		(0.21)	(0.01)	(0.01)	[0.010]
Téléviseur	100	0.96	0.97	0.96	-0.002
		(0.18)	(0.00)	(0.01)	[0.008]
Antenne parabole	100	0.96	0.96	0.96	-0.002
		(0.20)	(0.01)	(0.01)	[0.009]
Internet à la maison	100	0.29	0.28	0.3	0.027
		(0.45)	(0.02)	(0.02)	[0.032]
Réfrigérateur	100	0.95	0.96	0.94	-0.016
		(0.21)	(0.01)	(0.01)	[0.010]
Machine à laver	100	0.77	0.76	0.77	0.008
		(0.42)	(0.02)	(0.02)	[0.028]
Four	100	0.58	0.55	0.62	0.073*
		(0.49)	(0.03)	(0.03)	[0.038]
Climatiseur	100	0.38	0.36	0.40	0.044
		(0.49)	(0.03)	(0.03)	[0.040]
Observations		5280	2640	2640	

Notes : Niveau de signification statistique : * < 10%, ** < 5%, *** < 1%. Ecart-types entre parenthèses ; erreurs standards entre crochets. L'hypothèse nulle d'égalité conjointe des moyennes n'est pas rejetée aux niveaux standards (F-statistic = 1.46, p-value = 0.1367).

Satisfaction du logement

³ Statistiques basées sur 3075 observations non manquantes.

Dans l'ensemble, les enquêtés sont satisfaits de leur logement, aussi bien dans les zones traitées que témoin – une minorité, moins de 20 % n'en sont pas très ou pas du tout satisfaits.

Tableau 7 : Satisfaction du logement

Variables	Taux de réponse (%)	Moyenne			t-test
		Ensemble	Zones témoin	Zones traitées	(4)-(3)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
<i>A quel point êtes-vous satisfait de votre logement ?</i>					
Très satisfait	100	0.13 (0.34)	0.15 (0.01)	0.12 (0.01)	-0.03 [0.019]
Satisfait	100	0.66 (0.47)	0.67 (0.02)	0.66 (0.02)	-0.013 [0.026]
Pas très satisfait	100	0.15 (0.36)	0.13 (0.01)	0.17 (0.01)	0.033* [0.018]
Pas du tout satisfait	100	0.05 (0.22)	0.04 (0.01)	0.05 (0.01)	0.01 [0.011]
NSP/R	100	0.00 (0.05)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.000 [0.002]
Observations		5280	2640	2640	

Notes : Niveau de signification statistique : * < 10%, ** < 5%, *** < 1%. Ecart-types entre parenthèses ; erreurs standards entre crochets.

1.2. Caractéristiques des répondants primaires

Les résultats présentés ci-dessous portent sur les répondants primaires, âgés de 16 à 96 ans, des zones d'étude.

Insertion sur le marché du travail

Le taux d'activité des répondants primaires⁴ – travailleurs indépendants, salariés, non-rémunérés, ou sans travail mais recherchant activement un emploi – est de 44.57 %, en moyenne ; d'actifs occupés – excluant les répondants sans travail mais en recherche active – de 35,45 %. Le taux d'inactivité – sans emploi et ne cherchant pas activement de travail, à la retraite ou invalide, étudiants, ou femmes au foyer – est de 55,43 %. On ne remarque pas d'écarts statistiquement significatifs entre résidents des zones traitées et témoin. Pour la population en âge de travailler en particulier, de 15 à 60 ans, le taux d'activité s'élève, pour l'ensemble des zones, à 54,65 %, d'actifs occupés, à 43,13 %, et d'inactivité, à 45,35 %. Aucune différence majeure n'est constatée entre groupe traité et de contrôle. Plus de détails sur le statut des répondants actifs occupés indiquent qu'ils sont en majorité salariés, à 63,53 % ; qu'une minorité travaille sans rémunération, 2,20 %, le restant travaillant à leur propre compte, 32,49 % – aussi bien dans les zones traitées que témoin.

Tableau 8 : Insertion sur le marché du travail des répondants primaires

	Moyenne	t-test
--	---------	--------

⁴ Le calcul de ces statistiques considère comme actifs les individus ayant reporté, au cours des sept derniers jours, d'être travailleur indépendant, travailleur salarié, d'avoir travaillé sans salaire, de ne pas avoir travaillé mais ayant un travail, ou étant à la recherche active d'un emploi. Les actifs sont les individus qui ont reporté ne pas avoir travaillé, et ne pas chercher activement un emploi, être étudiant ou écolier, ou être femme au foyer. Les actifs occupés sont composés des travailleurs indépendants, salariés, et non rémunérés. Le calcul de ces statistiques exclut la catégorie « autre » et « ne sait pas » de la variable *ACTIV01*.

Variables	Taux de réponse (%) (1)	Ensemble (2)	Zones témoin (3)	Zones traitées (4)	(4)-(3) (5)
<i>Activité principale au cours des 7 derniers jours</i>					
Actif	100	0.45 (0.50)	0.44 (0.01)	0.45 (0.01)	0.011 [0.018]
Actif occupé	100	0.35 (0.48)	0.35 (0.01)	0.36 (0.01)	0.008 [0.018]
Inactif	100	0.55 (0.50)	0.56 (0.01)	0.55 (0.01)	-0.011 [0.018]
Observations		5253	2636	2617	
<i>Activité principale au cours des 7 derniers jours des répondants primaires en âge de travailler</i>					
Actif	100	0.55 (0.50)	0.54 (0.02)	0.55 (0.01)	0.014 [0.021]
Actif occupé	100	0.43 (0.50)	0.43 (0.02)	0.43 (0.02)	0.002 [0.022]
Inactif	100	0.45 (0.50)	0.46 (0.02)	0.45 (0.01)	-0.014 [0.021]
Observations		3749	1883	1866	
<i>Statut de l'activité principale au cours des 7 derniers jours des actifs occupés</i>					
Travailleur indépendant	100	0.32 (0.47)	0.30 (0.03)	0.35 (0.02)	0.048 [0.036]
Travailleur salarié	100	0.64 (0.48)	0.67 (0.03)	0.60 (0.03)	-0.066* [0.037]
A travaillé sans salaire	100	0.02 (0.15)	0.02 (0.01)	0.02 (0.01)	0.003 [0.008]
Observations		1862	924	938	

Notes : Niveau de signification statistique : * < 10%, ** < 5%, *** < 1%. Écart-types entre parenthèses ; erreurs standards entre crochets.

Santé

En moyenne, au cours des sept derniers jours, les répondants ont reporté avoir souffert, au plus, de maux de tête – 13,90 % – ensuite de fatigue ou vertige – 7,08 % – aussi bien parmi les enquêtés des zones de traitement que de contrôle. Toutefois, il y a une proportion significativement plus grande d'enquêtés reportant un soupçon d'infection à la Covid-19 au sein de leur ménage – 35 % contre 28 % parmi les enquêtés du groupe témoin. Cependant, cette différence est équivalente à 15 pourcents en écart-type de l'ensemble de l'échantillon – une différence qui est donc de petite magnitude. De plus, aucune différence n'apparaît entre groupes traité et témoin en ce qui est de la prévalence d'infections confirmées par un test PCR.⁵ Enfin, la présence de cette différence ne semble pas être en lien avec les préoccupations des ménages durant la pandémie, puisque l'ensemble des répondants considéraient l'argent et la santé comme leur principale préoccupation, ni leur stratégie d'adaptation – chercher un nouvel emploi, emprunter de l'argent, ou migrer définitivement.

Tableau 9 : Santé des répondants primaires et Covid-19

Variables	Taux de réponse (%)	Moyenne			t-test
		Ensemble	Zones témoin	Zones traitées	(4)-(3)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Au cours de 7 derniers jours, souffert de :					

⁵Statistiques basées sur 1412 observations non manquantes.

Maux de ventre, diarrhée	100	0.04 (0.21)	0.04 (0.01)	0.05 (0.01)	0.017 [0.011]
Nausées, vomissements	100	0.03 (0.16)	0.02 (0.00)	0.03 (0.01)	0.009 [0.008]
Irritations, démangeaisons	100	0.03 (0.18)	0.03 (0.01)	0.04 (0.01)	0.008 [0.009]
Piqûres d'insectes	100	0.07 (0.25)	0.06 (0.02)	0.08 (0.02)	0.018 [0.026]
Yeux rouges, irrités	100	0.04 (0.19)	0.03 (0.01)	0.05 (0.01)	0.018* [0.010]
Maux de tête	100	0.14 (0.35)	0.12 (0.01)	0.16 (0.02)	0.036* [0.019]
Fièvre	100	0.07 (0.25)	0.06 (0.01)	0.08 (0.01)	0.019* [0.011]
Difficultés à respirer, toux	100	0.06 (0.24)	0.05 (0.01)	0.07 (0.01)	0.024* [0.013]
Fatigue, vertige	100	0.07 (0.26)	0.06 (0.01)	0.08 (0.01)	0.024* [0.014]
Soupçon que l'un des membres du ménage ait eu le Covid-19	100	0.31 (0.46)	0.28 (0.01)	0.35 (0.01)	0.069*** [0.019]
Au moins une infection confirmée par un test PCR	100	0.94 (0.24)	0.95 (0.01)	0.93 (0.02)	-0.018 [0.019]
<i>Principale source de préoccupation liée à la crise du Covid-19 dans votre foyer</i>					
Argent	100	0.18 (0.39)	0.19 (0.02)	0.18 (0.02)	-0.008 [0.030]
Santé	100	0.14 (0.35)	0.16 (0.02)	0.13 (0.01)	-0.033 [0.024]
Argent et santé	100	0.51 (0.50)	0.5 (0.03)	0.52 (0.02)	0.023 [0.037]
Aucune	100	0.16 (0.37)	0.15 (0.02)	0.17 (0.01)	0.019 [0.024]
<i>Depuis le début de la pandémie, avez-vous ou l'un des membres du ménage dû faire l'une des choses suivantes ?</i>					
Migrer temporairement	100	0.01 (0.11)	0.01 (0.00)	0.01 (0.00)	0.003 [0.005]
Migrer définitivement	100	0.10 (0.30)	0.12 (0.02)	0.08 (0.01)	-0.04 [0.026]
Chercher un autre emploi	100	0.38 (0.49)	0.41 (0.03)	0.36 (0.03)	-0.055 [0.047]
Trouver un autre emploi	100	0.05 (0.21)	0.04 (0.01)	0.05 (0.01)	0.005 [0.012]
Dépenser ses économies	100	0.07 (0.25)	0.07 (0.01)	0.07 (0.01)	0 [0.017]
Emprunter de l'argent	100	0.13 (0.34)	0.12 (0.02)	0.15 (0.02)	0.031 [0.029]
Observations		5280	2640	2640	

Notes : Niveau de signification statistique : * < 10%, ** < 5%, *** < 1%. Ecart-types entre parenthèses ; erreurs standards entre crochets. L'hypothèse nulle d'égalité conjointe des moyennes n'est pas acceptée aux niveaux standards (F-statistic = 1.96, p-value = 0.0149). A noter que ce test est obtenu en excluant la variable indiquant si les soupçons d'infection ont été confirmés par un test PCR, qui n'a été posée qu'aux ménages ayant affirmé suspecter une infection, et ayant fait un test PCR.

Sécurité

Le tableau ci-dessous suggère que les enquêtés vivant dans les zones de traitement reportent significativement plus un sentiment d'insécurité en comparaison des zones témoin⁶ – agressions

⁶ Les réponses à la question SECUR01 ont été transformées en une variable binaire prenant la valeur 1 si le problème sécuritaire est considéré existant ou sévère dans le quartier, et 0, s'il est considéré inexistant.

physiques et harcèlement (11 % en zones traitées contre 6 % en zones témoin), homicides (7 % contre 3 %), et port d'armes blanches (13 % contre 6 %) – et un plus grand risque sécuritaire en journée à pied pour les hommes⁷ – 11 % en zones traitées contre 6 % en zones témoin pour les hommes. Nous notons la plus grande différence concernant le port d'armes blanches, équivalente à 24.14 pourcents de l'écart-type de l'ensemble de l'échantillon – une dissemblance qui reste donc petite en magnitude. Une illustration graphique de la prévalence du sentiment d'insécurité au sein des quartiers traités et témoin, en Figure 4, suggère que le sentiment d'insécurité est particulièrement élevé au sein des quartiers qui bénéficieront du PRIQH 2 dans 13 des 24 gouvernorats du pays – Beja, Bizerte, Gafsa, Jendouba, Kasserine, Le Kef, Mahdia, Manouba, Monastir, Nabeul, Siliana, Sousse, et Tunis. Il est néanmoins important de noter qu'il n'y a pas de différence majeure en termes de victimisation des répondants principaux et des membres de leur ménage en tant que telle entre ces deux groupes.

Tableau 10 : Perception de la sécurité et victimisation

Variables	Taux de réponse (%)	Moyenne			t-test (4)-(3)
		Ensemble	Zones témoin	Zones traitées	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
<i>Problèmes sécuritaires dans le quartier (existant ou sévère)</i>					
Cambriolages, vol	100	0.22 (0.42)	0.21 (0.03)	0.23 (0.03)	0.019 [0.042]
Agression physique, harcèlement	100	0.09 (0.28)	0.06 (0.01)	0.11 (0.02)	0.059** [0.027]
Braquage dans la rue	100	0.12 (0.32)	0.10 (0.02)	0.14 (0.03)	0.047 [0.036]
Vandalisme	100	0.08 (0.28)	0.06 (0.01)	0.11 (0.02)	0.052* [0.028]
Meurtre	100	0.05 (0.22)	0.03 (0.01)	0.07 (0.02)	0.044** [0.022]
Trafic, abus de drogue	100	0.17 (0.37)	0.14 (0.03)	0.19 (0.03)	0.058 [0.038]
Abus d'alcool	100	0.22 (0.41)	0.19 (0.03)	0.24 (0.03)	0.053 [0.041]
Port d'armes blanches	100	0.09 (0.29)	0.06 (0.01)	0.13 (0.03)	0.070** [0.030]
<i>Au cours des 3 dernières années, avez-vous ou un membre de votre ménage été victime de</i>					
Cambriolages, vol	100	0.14 (0.35)	0.13 (0.02)	0.15 (0.02)	0.020 [0.029]
Agression physique, harcèlement	100	0.07 (0.26)	0.05 (0.02)	0.08 (0.02)	0.024 [0.025]
Braquage dans la rue	100	0.09 (0.28)	0.09 (0.03)	0.09 (0.03)	0.001 [0.041]
Vandalisme	100	0.06 (0.23)	0.07 (0.02)	0.05 (0.01)	-0.020 [0.026]
<i>Risque sécuritaire modéré ou important à pied, en journée</i>					
Hommes	100	0.08 (0.27)	0.06 (0.01)	0.11 (0.02)	0.052** [0.026]
Femmes	100	0.09 (0.29)	0.07 (0.02)	0.12 (0.02)	0.053* [0.029]
Jeunes filles/femmes (12-25 ans)	100	0.1 (0.29)	0.07 (0.02)	0.12 (0.02)	0.055* [0.029]
Enfants (0-12 ans)	100	0.1 (0.29)	0.07 (0.02)	0.12 (0.02)	0.048 [0.029]
Personnes âgées/handicapées	100	0.09	0.06	0.11	0.047*

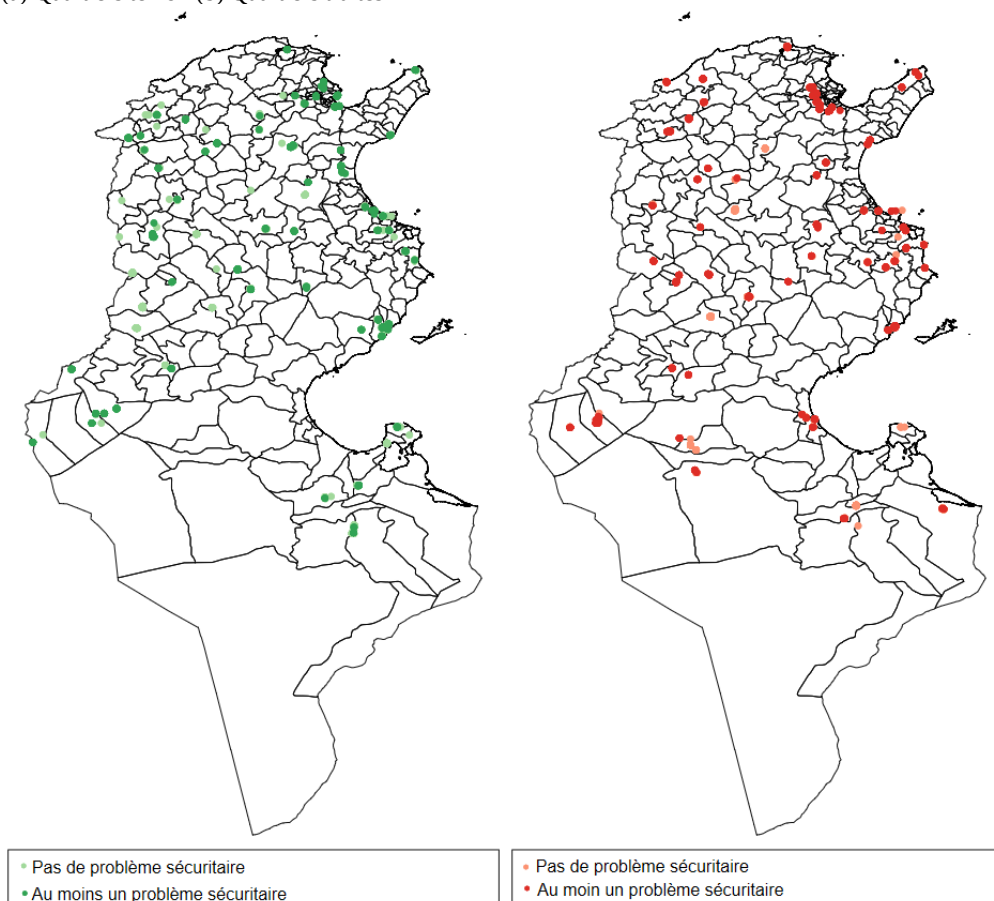
⁷Les réponses aux questions SECUR04 et SECUR05 ont été transformées en variables binaires prenant la valeur 1 si le risque sécuritaire à pied en journée ou soirée est considéré modéré ou important dans le quartier, et 0, s'il est considéré inexistant.

		(0.28)	(0.02)	(0.02)	[0.028]
Ceux qui n'habitent pas dans le quartier	100	0.09	0.07	0.12	0.054*
		(0.29)	(0.02)	(0.02)	[0.029]
Non-tunisiens	100	0.09	0.07	0.12	0.049*
		(0.29)	(0.02)	(0.02)	[0.028]
Risque sécuritaire modéré ou important à pied, en soirée					
Hommes	100	0.19	0.17	0.2	0.030
		(0.39)	(0.03)	(0.03)	[0.040]
Femmes	100	0.21	0.18	0.23	0.043
		(0.40)	(0.03)	(0.03)	[0.041]
Jeunes filles/femmes (12-25 ans)	100	0.21	0.19	0.23	0.042
		(0.41)	(0.03)	(0.03)	[0.041]
Enfants (0-12 ans)	100	0.21	0.19	0.22	0.034
		(0.40)	(0.03)	(0.03)	[0.041]
Personnes âgées/handicapées	100	0.19	0.18	0.21	0.030
		(0.39)	(0.03)	(0.03)	[0.040]
Ceux qui n'habitent pas dans le quartier	100	0.2	0.18	0.22	0.039
		(0.40)	(0.03)	(0.03)	[0.041]
Non-tunisiens	100	0.2	0.18	0.21	0.034
		(0.40)	(0.03)	(0.03)	[0.040]
Observations		5280	2640	2640	

Notes : Niveau de signification statistique : * < 10%, ** < 5%, *** < 1%. Ecart-types entre parenthèses ; erreurs standards entre crochets. L'hypothèse nulle d'égalité conjointe des moyennes n'est pas acceptée aux niveaux standards (F-statistic = 2.22, p-value = 0.0030). A noter que ce test est obtenu en excluant les variables de victimisation, étant donné qu'elles ont été posées aux ménages ayant reporté l'existence d'un problème sécuritaire dans leur quartier.

Figure 4 : Perception de la sécurité des enquêtés avant intervention par statut de traitement

(a) Quartiers témoin (b) Quartiers traités



Notes : Figures générées après les valeurs GPS des observations non-manquantes des enquêtés.

Cohésion sociale

Il y a une proportion très faible de répondants primaires membres d'associations – au plus, 1,46 % de l'échantillon sont membres d'une association d'épargne et de crédit, expliqué principalement par les enquêtés en zones témoin (3 % contre 0 % en zones traitées), correspondant à une différence de 19.17 pourcents en termes d'écart-type de l'ensemble de l'échantillon. Le degré de confiance interpersonnel est aussi relativement faible, avec seulement près de 20 % des répondants faisant confiance à la plupart des gens, aussi bien parmi le groupe de contrôle que de traitement.

Tableau 11 : Cohésion sociale

Variables	Taux de réponse (%)	Moyenne			t-test
		Ensemble	Zones témoin	Zones traitées	(4)-(3)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
<i>Membre de</i>					
Association religieuse	100	0.00 (0.05)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	-0.003** [0.001]
Association culturelle	100	0.00 (0.06)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	-0.003** [0.002]
Club de sport	100	0.01 (0.08)	0.01 (0.00)	0.00 (0.00)	-0.004 [0.002]
Association de femmes	100	0.00 (0.05)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.000 [0.002]
Associations de jeunes	100	0.00 (0.05)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	-0.003* [0.002]
Association d'épargne et de crédit	100	0.01 (0.12)	0.03 (0.01)	0.00 (0.00)	-0.023** [0.009]
Antenne de parti politique, association de soutien aux politiciens	100	0.00 (0.05)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	-0.002 [0.001]
Autres	100	0.01 (0.07)	0.01 (0.00)	0.00 (0.00)	-0.002 [0.002]
<i>Dans votre quartier, peut-on faire confiance à la plupart des gens ?</i>					
On peut faire confiance à la plupart des gens	100	0.21 (0.40)	0.23 (0.03)	0.19 (0.02)	-0.037 [0.031]
On peut faire confiance à certains, à d'autres non	100	0.46 (0.50)	0.45 (0.03)	0.47 (0.03)	0.014 [0.040]
On doit être très prudent avec les gens	100	0.33 (0.47)	0.32 (0.03)	0.34 (0.03)	0.022 [0.037]
Observations		5280	2640	2640	

Notes : Niveau de signification statistique : * < 10%, ** < 5%, *** < 1%. Ecart-types entre parenthèses ; erreurs standards entre crochets. L'hypothèse nulle d'égalité conjointe des moyennes n'est pas acceptée aux niveaux standards (F-statistic = 4.67, p-value = 0.0000).

Accessibilité aux services, satisfaction, et gouvernance locale

Concernant l'accès aux services de base, en moyenne et sans différence majeure entre groupes traité et témoin, près de 29,20 % des répondants considèrent que les services hospitaliers sont les plus inaccessibles pour les habitants du quartier, suivis des services fournis par les centres de santé et cabinets médicaux (12,71 %), des services proposés par les pharmacies (3,45 %), et autres services commerciaux (e.g. cinéma, 3,46 %, hypermarché, 3,20 %) ; 21,74 % considèrent qu'aucun service de base n'est inaccessible. L'absence de différence entre les deux groupes est confirmée par le fait qu'il

prend en moyenne 4 minutes pour se rendre des logements des enquêtés à la route goudronnée la plus proche, aussi bien dans les zones traitées que témoin.

Pourtant, bien qu'il n'y ait pas de dissemblances claires quant à la satisfaction générale des quartiers comme lieux de vie, évaluée aux environs de 5 sur une échelle de 1 à 10, il y a quelques écarts entre les deux types de zones : les résidents des zones traitées considèrent l'air de leur quartier de moins bonne qualité que ceux des zones témoin (différence égale à 24.70 pourcents de l'écart-type de l'ensemble de l'échantillon) ; il en est de même pour l'entretien des espaces verts (22.52 pourcents).

Enfin, un peu plus de la moitié des enquêtés ont voté aux dernières (2019) élections législatives (54,81 %) et présidentielles (60,19 %) en Tunisie, sans écart significatif entre zones traitées et témoin.

Tableau 12 : Accessibilité aux services, satisfaction, et gouvernance locale

Variables	Taux de réponse (%)	Moyenne			t-test (4)-(3)
		Ensemble	Zones témoin	Zones traitées	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
<i>Service le plus éloigné ou inaccessible pour les habitants du quartier</i>					
Centre de santé de base, cabinet médical	100	0.13 (0.33)	0.13 (0.02)	0.13 (0.02)	-0.004 [0.027]
Hôpital	100	0.29 (0.45)	0.29 (0.03)	0.3 (0.03)	0.009 [0.044]
Pharmacie	100	0.03 (0.18)	0.04 (0.01)	0.03 (0.00)	-0.014 [0.009]
Ecole primaire	100	0.01 (0.10)	0.01 (0.00)	0.01 (0.00)	0.001 [0.005]
Ecole secondaire	100	0.01 (0.11)	0.01 (0.00)	0.01 (0.00)	0.001 [0.006]
Banque/Distributeur de billets (ATM)	100	0.02 (0.14)	0.02 (0.01)	0.02 (0.01)	0.003 [0.008]
Bureau de Poste	100	0.02 (0.15)	0.03 (0.01)	0.02 (0.00)	-0.019* [0.011]
Poste de Police	100	0.01 (0.09)	0.01 (0.00)	0.01 (0.00)	0.004 [0.005]
Mosquée, lieu de culte	100	0.00 (0.06)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.003 [0.003]
Marché de produits alimentaires	100	0.03 (0.16)	0.02 (0.01)	0.03 (0.01)	0.006 [0.008]
Arrêt de bus	100	0.01 (0.10)	0.01 (0.00)	0.01 (0.00)	0.006 [0.004]
Arrêt de taxis collectifs	100	0.01 (0.09)	0.00 (0.00)	0.01 (0.01)	0.009 [0.006]
Club de sport	100	0.01 (0.07)	0.00 (0.00)	0.01 (0.00)	0.004* [0.002]
Maison de jeunes	100	0.00 (0.07)	0.00 (0.00)	0.01 (0.00)	0.002 [0.002]
Parc urbain/jardin public	100	0.02 (0.14)	0.03 (0.01)	0.01 (0.00)	-0.016** [0.008]
Cinéma	100	0.03 (0.18)	0.05 (0.01)	0.02 (0.01)	-0.025* [0.014]
Centre Culturel	100	0.01 (0.10)	0.01 (0.00)	0.01 (0.00)	0.005 [0.004]
Centre commercial	100	0.01 (0.11)	0.01 (0.00)	0.02 (0.00)	0.005 [0.005]
Grande surface/hypermarché	100	0.03 (0.18)	0.03 (0.01)	0.04 (0.01)	0.006 [0.010]
Zone industrielle	100	0.04	0.04	0.03	-0.015

		(0.18)	(0.01)	(0.01)	[0.012]		
Autre	100	0.05	0.06	0.05	-0.01		
		(0.22)	(0.01)	(0.01)	[0.019]		
Aucun	100	0.22	0.20	0.24	0.039		
		(0.41)	(0.03)	(0.03)	[0.041]		
Temps de marche à pied pour accéder à la plus proche route goudronnée (mins)	100	4.38	4.03	4.38	0.303	4.83	0.9
		(6.07)	[0.38]	(6.07)	[0.38]	[0.49]	[0.6]
<i>Evaluation du quartier comme lieu de vie</i>							
Aujourd'hui	100	5.63	5.70	5.56	-0.141		
		(2.35)	(0.15)	(0.15)	[0.214]		
Il y a 3 ans	96.72	5.37	5.42	5.31	-0.113		
		(2.47)	(0.15)	(0.16)	[0.217]		
Qualité de l'air	100	5.65	5.98	5.33	-0.652**		
		(2.64)	(0.16)	(0.22)	[0.269]		
Qualité des routes	100	3.56	3.79	3.33	-0.463		
		(2.78)	(0.22)	(0.19)	[0.292]		
Propreté des routes	100	3.74	3.83	3.66	-0.169		
		(2.77)	(0.23)	(0.20)	[0.299]		
Eclairage des routes	100	4.28	4.4	4.16	-0.242		
		(2.89)	(0.26)	(0.19)	[0.323]		
Espaces verts publics (disponibilité)	100	2.03	2.09	1.97	-0.12		
		(2.50)	(0.19)	(0.13)	[0.236]		
Espaces verts publics (entretien)	100	3.69	3.95	3.45	-0.500**		
		(2.22)	(0.19)	(0.15)	[0.244]		
Disponibilité de commerces	100	3.13	3.41	2.85	-0.556*		
		(2.75)	(0.23)	(0.17)	[0.287]		
Opportunité d'emploi	100	2.18	2.22	2.13	-0.085		
		(2.45)	(0.18)	(0.14)	[0.229]		
Prix/loyer des logements	100	4.05	4.05	4.05	0.001		
		(2.55)	(0.18)	(0.16)	[0.244]		
Accessibilité transports publics	100	4.35	4.56	4.14	-0.419		
		(2.69)	(0.23)	(0.18)	[0.288]		
Avez-vous voté lors des dernières élections législatives en 2019 ?	100	0.55	0.56	0.53	-0.033		
		(0.50)	(0.02)	(0.02)	[0.031]		
Avez-vous voté lors des dernières élections présidentielles en 2019 ?	100	0.60	0.61	0.59	-0.026		
		(0.49)	(0.02)	(0.02)	[0.028]		
Observations		5280	2640	2640			

Notes : Niveau de signification statistique : * < 10%, ** < 5%, *** < 1%. Ecart-types entre parenthèses ; erreurs standards entre crochets. L'hypothèse nulle d'égalité conjointe des moyennes n'est pas acceptée aux niveaux standards (F-statistic = 4.48, p-value = 0.0000).

Ci-dessous, la fréquence de visite des trois services listés comme les plus éloignés par les répondants de l'enquête, le moyen de transport le plus souvent utilisé pour s'y rendre, ainsi que le temps moyen de transport et la distance de ces services, sont reportés. En moyenne, 27 % des répondants indiquent s'être rendus à un cabinet médical ou un centre de santé dans les 12 derniers mois, le plus souvent à pied. Cela correspond à un trajet de presque 3 kilomètres, équivalent à 20 minutes. De plus, 35 % des répondants reportent s'être rendus à un hôpital dans les 12 derniers mois, le plus souvent, également, à pied. Cela est équivalent à un trajet d'environ 8 kilomètres, ou presque 30 minutes. Enfin, 52 % des répondants révèlent s'être rendus à une pharmacie dans les 12 derniers mois, aussi le plus fréquemment à pied, pour à un trajet d'environ 2 kilomètres, ou presque 20 minutes. Il n'y a pas de contrastes majeurs entre répondants des groupes traité et témoin.

Tableau 13 : Accessibilité des trois services les plus éloignés

Variables	Cabinet médical/centre de santé					Hôpital					Pharmacie				
	Taux de réponse	Moyenne			t-test	Taux de réponse	Moyenne			t-test	Taux de réponse	Moyenne			t-test
	(1)	Ensemble	Zones témoin	Zones traitées	(4)-(3)	(6)	Ensemble	Zones témoin	Zones traitées	(9)-(8)	(11)	Ensemble	Zones témoin	Zones traitées	(14)-(13)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)
Au cours des 12 derniers mois, vous avez visité [service]	100	0.27 (0.44)	0.29 (0.03)	0.25 (0.02)	-0.039 [0.034]	100	0.35 (0.48)	0.33 (0.02)	0.36 (0.03)	0.029 [0.035]	100	0.52 (0.50)	0.53 (0.03)	0.52 (0.04)	-0.003 [0.049]
<i>Moyen de transport le plus souvent utilisé pour s'y rendre(a)</i>															
A pieds	100	0.70 (0.46)	0.75 (0.04)	0.65 (0.04)	-0.099 [0.062]	100	0.34 (0.47)	0.34 (0.05)	0.35 (0.05)	0.008 [0.073]	100	0.73 (0.45)	0.73 (0.05)	0.72 (0.03)	-0.007 [0.055]
Bicyclette	100	0.00 (0.07)	0.00 (0.00)	0.01 (0.00)	0.008** [0.004]	100	0.00 (0.07)	0.00 (0.00)	0.01 (0.00)	0.003 [0.004]	100	0.01 (0.09)	0.01 (0.00)	0.01 (0.00)	0.001 [0.004]
Motocyclette	100	0.03 (0.16)	0.02 (0.01)	0.03 (0.01)	0.012 [0.013]	100	0.03 (0.16)	0.02 (0.00)	0.03 (0.01)	0.014 [0.009]	100	0.04 (0.19)	0.03 (0.01)	0.05 (0.01)	0.020* [0.012]
Voiture (personnelle)	100	0.07 (0.25)	0.05 (0.01)	0.09 (0.02)	0.041* [0.022]	100	0.10 (0.30)	0.11 (0.01)	0.09 (0.01)	-0.015 [0.020]	100	0.07 (0.25)	0.07 (0.01)	0.07 (0.01)	-0.002 [0.017]
Taxi	100	0.14 (0.35)	0.12 (0.03)	0.16 (0.03)	0.042 [0.043]	100	0.29 (0.45)	0.25 (0.04)	0.32 (0.04)	0.069 [0.053]	100	0.06 (0.24)	0.04 (0.02)	0.09 (0.02)	0.044** [0.022]
Taxi collectif	100	0.05 (0.21)	0.06 (0.03)	0.03 (0.01)	-0.024 [0.028]	100	0.12 (0.33)	0.15 (0.04)	0.10 (0.03)	-0.055 [0.045]	100	0.08 (0.27)	0.11 (0.03)	0.05 (0.02)	-0.054 [0.039]
Bus	100	0.01 (0.12)	0.01 (0.00)	0.02 (0.01)	0.016 [0.011]	100	0.09 (0.29)	0.09 (0.03)	0.09 (0.02)	-0.001 [0.036]	100	0.01 (0.11)	0.01 (0.01)	0.01 (0.01)	-0.004 [0.013]
Autre	100	0.00 (0.04)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.000 [0.002]	100	0.01 (0.01)	0.02 (0.01)	0.01 (0.00)	-0.013 [0.011]	100	0.00 (0.03)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	-0.001 [0.001]
Temps moyen pour s'y rendre par le moyen de transport habituel (mins)(a)	99.44	19.65 (12.06)	20.13 (1.32)	19.11 (0.84)	-1.017 [1.562]	96.39	29.66 (27.33)	32.11 (2.35)	27.35 (1.70)	-4.762 [2.895]	99.46	19.45 (17.76)	20.02 (1.52)	18.87 (0.75)	-1.157 [1.689]
Distance (kms) (a)	82.10	2.60 (4.85)	2.39 (0.49)	2.85 (0.32)	0.452 [0.587]	83.70	8.44 (17.43)	11.41 (2.77)	5.55 (0.73)	-5.858** [2.849]	83.68	2.23 (4.53)	2.92 (0.89)	1.52 (0.11)	-1.398 [0.898]
Observations		5280	2640	2640			5280	2640	2640			5280	2640	2640	

Notes : Niveau de signification statistique : * < 10%, ** < 5%, *** < 1%. Ecart-types entre parenthèses ; erreurs standards entre crochets. (a) Statistiques basées sur 1430 observations non-manquantes pour le service « cabinet médicale/centre de santé », 1828 pour « hôpital », et 2769 pour « pharmacie ».

Bien-être et violence domestique

Premièrement, Chen et al. (2001) est adapté pour mesurer le degré d'auto-efficacité des répondants primaires en posant une série de huit questions, dont la somme des catégories de chaque réponse permet de générer une échelle pondérée allant de 1 à 5, un plus grand score indiquant une plus grande confiance en sa propre capacité à atteindre des objectifs, des tâches difficiles, etc., i.e. son auto-efficacité. Ensuite, et suivant Rosenberg (1965), le degré d'estime de soi des enquêtés est évalué en posant 10 questions, dont la somme des catégories de chaque réponse permet de générer une échelle pondérée allant de 16 à 32, un plus grand score indiquant une plus grande estime de soi. Enfin, l'état de dépression de l'échantillon est estimé en posant plusieurs questions – si l'enquêté se sentait libre de décider pour soi-même ; s'il se sentait stressé ; ou si rien ne pouvait lui (re)donner le moral. Dans l'ensemble, le score d'auto-efficacité moyen des répondants principaux est de 3.67,⁸ et d'estime de soi, de 24.⁹ La majorité des répondants ne reportent pas de signes clairs de dépression. Il n'y a pas d'écart significatif entre enquêtés des zones de traitement et de contrôle.

Tableau 14 : Bien-être des répondants primaires

Variables	Taux de réponse (%)	Moyenne			t-test (4)-(3)
		Ensemble	Zones témoin	Zones traitées	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Auto-efficacité (score)	89.81	3.67 (0.82)	3.66 (0.05)	3.69 (0.03)	0.025 [0.057]
Estime de soi (score)	85.78	24.07 (1.62)	24.04 (0.09)	24.1 (0.08)	0.06 [0.123]
<i>Je sens être libre de décider pour moi-même comment vivre ma vie</i>					
Pas du tout d'accord	100	0.04 (0.19)	0.04 (0.01)	0.04 (0.01)	0.001 [0.009]
Plutôt pas d'accord	100	0.09 (0.29)	0.1 (0.01)	0.08 (0.01)	-0.02 [0.020]
Plutôt d'accord	100	0.59 (0.49)	0.58 (0.03)	0.61 (0.02)	0.037 [0.036]
Tout à fait d'accord	100	0.21 (0.41)	0.21 (0.02)	0.21 (0.02)	-0.004 [0.033]
NSP/R	100	0.07 (0.25)	0.07 (0.02)	0.06 (0.01)	-0.014 [0.024]
<i>Au cours des 6 derniers mois, combien de fois si stressé que tout était un cauchemar ?</i>					
Jamais	100	0.23 (0.42)	0.25 (0.03)	0.21 (0.02)	-0.034 [0.033]
Parfois	100	0.54 (0.50)	0.54 (0.03)	0.53 (0.03)	-0.004 [0.042]
Souvent	100	0.15 (0.36)	0.14 (0.02)	0.17 (0.02)	0.027 [0.024]
La plupart du temps	100	0.04 (0.20)	0.04 (0.01)	0.04 (0.01)	0.008 [0.010]
NSP/R	100	0.04 (0.20)	0.04 (0.01)	0.05 (0.01)	0.004 [0.016]
<i>Au cours des 6 derniers mois, combien de fois si mal que rien ne pouvait vous (re)donner le moral ?</i>					
Jamais	100	0.27 (0.44)	0.28 (0.03)	0.26 (0.03)	-0.02 [0.038]

⁸ Statistique basée sur 4742 observations non-manquantes.

⁹ Statistique basée sur 4529 observations non-manquantes.

Parfois	100	0.51 (0.50)	0.52 (0.03)	0.5 (0.03)	-0.016 [0.041]
Souvent	100	0.14 (0.35)	0.13 (0.02)	0.15 (0.02)	0.025 [0.022]
La plupart du temps	100	0.04 (0.20)	0.04 (0.01)	0.04 (0.01)	0.006 [0.011]
NSP/R	100	0.04 (0.20)	0.04 (0.01)	0.05 (0.01)	0.006 [0.016]
Observations		5280	2640	2640	

Notes : Niveau de signification statistique : * < 10%, ** < 5%, *** < 1%. Ecart-types entre parenthèses ; erreurs standards entre crochets. L'hypothèse nulle d'égalité conjointe des moyennes n'est pas rejetée aux niveaux standards (F-statistic = 0.97, p-value = 0.4851).

Par ailleurs, moins de 5 % des répondants femmes mariées indiquent avoir été insultées, humiliées, ou empêchées de sortir (3 %) ; avoir été poussées, giflées, ou jetées des objets (2 %) ; avoir été frappées, battues, ou menacées (1 %) ; et avoir été obligées à avoir des relations sexuelles (1 %) par leur conjoint, au cours des 12 derniers mois, sans différences significatives entre femmes des zones traitées et témoin.

Tableau 15 : Violence domestique des répondants primaires, femmes mariées

Variables	Taux de réponse (%)	Moyenne Ensemble	Zones témoin	Zones traitées	t-test (4)-(3)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Au cours des 12 derniers, votre conjoint					
Vous a insultée, humiliée et empêchée de sortir	100	0.03 (0.16)	0.02 (0.01)	0.03 (0.01)	0.003 [0.010]
Vous a poussée, giflée, jetée des objets	100	0.02 (0.12)	0.02 (0.01)	0.03 (0.01)	0.005 [0.009]
Vous a frappée, battue, menacée, a utilisé une arme	100	0.01 (0.12)	0.01 (0.00)	0.02 (0.01)	0.002 [0.007]
Vous a obligée à avoir des relations/pratiques sexuelles	100	0.01 (0.09)	0.01 (0.00)	0.01 (0.00)	0.005 [0.006]
Par le passé, votre conjoint					
Vous a insultée, humilié et empêché de sortir	96.16	0.01 (0.10)	0.01 (0.00)	0.01 (0.00)	0.000 [0.005]
Vous a poussée, giflé, jeté des objets	96.47	0.01 (0.11)	0.01 (0.00)	0.01 (0.00)	-0.001 [0.005]
Vous a frappée, battu, menacé, utilisé une arme	97.56	0.01 (0.09)	0.01 (0.00)	0.01 (0.00)	0.000 [0.004]
Vous a obligée à avoir des relations/pratiques sexuelles	98.08	0.01 (0.07)	0.01 (0.00)	0.00 (0.00)	-0.004 [0.004]
Observations		1928	971	957	

Notes : Niveau de signification statistique : * < 10%, ** < 5%, *** < 1%. Ecart-types entre parenthèses ; erreurs standards entre crochets. L'hypothèse nulle d'égalité conjointe des moyennes n'est pas rejetée aux niveaux standards (F-statistic = 0.47, p-value = 0.7579).

1.3. Observations des enquêteurs

Il n'y a pas de différences statistiquement significatives entre les quartiers des zones de traitement et de contrôle. En moyenne, dans l'ensemble des zones, les enquêteurs rapportent qu'il y a moins d'un

bâtiment abandonné ou en construction dans les environs des logements des enquêtés. Ils notent également moins d'un graffiti sur les murs environnants. Les rues de ces logements sont bitumées à près de 46,89 % ; et éclairées à presque 65 %.

Tableau 16 : Observations des enquêteurs

Variables	Taux de réponse (%)	Moyenne			t-test
		Ensemble	Zones témoin	Zones traitées	(4)-(3)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
<i>Observations de l'énumérateur</i>					
Nombre de bâtiments abandonnés dans les environs du logement	100	0.58 (1.10)	0.49 (0.09)	0.67 (0.08)	0.176 [0.122]
Nombre de bâtiments en construction dans les environs du logement	100	0.94 (1.27)	0.92 (0.10)	0.96 (0.09)	0.035 [0.132]
Nombre de graffitis peints sur les murs dans les environs du logement	100	0.43 (1.01)	0.37 (0.08)	0.49 (0.08)	0.126 [0.113]
La rue du logement est bitumée	100	0.47 (0.50)	0.5 (0.04)	0.44 (0.04)	-0.058 [0.057]
Présence de lumières dans la rue du logement	100	0.64 (0.48)	0.63 (0.04)	0.66 (0.03)	0.036 [0.048]
Observations		5280	2640	2640	

Notes : Niveau de signification statistique : * < 10%, ** < 5%, *** < 1%. Ecart-types entre parenthèses ; erreurs standards entre crochets. L'hypothèse nulle d'égalité conjointe des moyennes n'est pas acceptée aux niveaux standards (F-statistic = 2.11, p-value = 0.0685).

1.4. Caractéristiques des jeunes

Les résultats présentés ci-dessous portent sur les répondants du questionnaire « jeune », âgés de 16 à 30 ans lors de la collecte des données, des zones d'étude.

Caractéristiques socio-démographiques

Aussi bien dans les zones traitées que témoin, près de la moitié des jeunes enquêtés, 52,12 %, sont des femmes ; l'âge moyen (en 2022) de l'échantillon est d'environ 23 ans – 17 au minimum, et 31 ans au maximum (en 2022). Majoritairement enfants des répondants primaires (80,56 %), ils sont le plus souvent célibataires (88,29 %) – ceux résidant dans les quartiers de contrôle étant relativement plus à même d'être mariés, et, par conséquent, d'être époux du répondant primaire.

Les statistiques relatives au niveau d'instruction le plus élevé des jeunes enquêtés indiquent, qu'en moyenne, 1,32 % n'ont aucune instruction, 7,30 % ont un niveau d'instruction primaire, et 66,90 % ont un niveau d'instruction secondaire. Ceux qui ont atteint le cycle tertiaire sont près de 17 % ; et très peu de jeunes ont suivi ou suivent actuellement des enseignements professionnels ou techniques – leur part atteint un peu plus de 7 %. Il convient de rappeler, cependant, que 36,78 % des répondants participent actuellement à un programme d'éducation formelle. On note qu'il n'y a pas de différences statistiquement significatives entre répondants des zones traitées et témoin.

Tableau 17 : Caractéristiques socio-démographiques des jeunes enquêtés

Variables	Taux de réponse (%)	Moyenne			t-test (4)-(3)
		Ensemble	Zones témoin	Zones traitées	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Femme	100	0.52 (0.50)	0.50 (0.02)	0.54 (0.02)	0.037 [0.023]
Âge en 2022	100	23.35 (4.42)	23.46 (0.14)	23.26 (0.14)	-0.204 [0.195]
<i>Relation avec chef de ménage</i>					
Chef de ménage	100	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 [0.000]
Epoux/se	100	0.07 (0.25)	0.08 (0.01)	0.05 (0.01)	-0.027** [0.012]
Fils/fille	100	0.81 (0.40)	0.77 (0.02)	0.83 (0.02)	0.057** [0.024]
Beau-fils/belle-fille	100	0.02 (0.15)	0.02 (0.01)	0.02 (0.01)	-0.003 [0.009]
Petit-fils/petite-fille	100	0.01 (0.10)	0.01 (0.00)	0.01 (0.00)	0.003 [0.005]
Mère/père	100	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 [0.000]
Frère/sœur	100	0.06 (0.24)	0.07 (0.01)	0.06 (0.01)	-0.005 [0.014]
Neveu/niece	100	0.00 (0.07)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 [0.004]
Neveu/niece de conjoint	100	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 [0.000]
Cousin€ du répondant principal	100	0.00 (0.02)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.001 [0.001]
Beau-frère/belle-sœur	100	0.00 (0.03)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	-0.001 [0.001]
Belle-mère/beau-père	100	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 [0.000]
Cousin/e du conjoint du répondant principal	100	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 [0.000]
Autre membre	100	0.01 (0.08)	0.01 (0.00)	0.01 (0.00)	0.002 [0.004]
Colocataire/copain/copine	100	0.01 (0.11)	0.02 (0.01)	0.00 (0.00)	-0.022** [0.008]
Autre relation	100	0.01 (0.08)	0.01 (0.00)	0.00 (0.00)	-0.005 [0.004]
<i>Statut marital</i>					
Marié€	82.21	0.11 (0.31)	0.13 (0.01)	0.09 (0.01)	-0.033* [0.018]
Veuf(ve)	82.21	0.00 (0.02)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.001 [0.001]
Annulé/divorcée	82.21	0.01 (0.07)	0.01 (0.00)	0.00 (0.00)	-0.004 [0.003]
Célibataire/jamais mariée	82.21	0.88 (0.32)	0.86 (0.01)	0.9 (0.01)	0.037** [0.018]
<i>Cycle d'éducation le plus élevé</i>					

Néant	100	0.01 (0.11)	0.01 (0.00)	0.01 (0.00)	0.00 [0.005]
Primaire	100	0.07 (0.26)	0.09 (0.01)	0.06 (0.01)	-0.023 [0.016]
Collège/lycée	100	0.67 (0.47)	0.66 (0.01)	0.68 (0.01)	0.023 [0.020]
Formation professionnelle : CAP	100	0.03 (0.17)	0.03 (0.01)	0.03 (0.01)	-0.004 [0.008]
Formation professionnelle : BTP	100	0.03 (0.17)	0.03 (0.01)	0.03 (0.01)	-0.003 [0.008]
Formation professionnelle : BTS	100	0.01 (0.12)	0.02 (0.00)	0.01 (0.00)	-0.010* [0.005]
Supérieur	100	0.15 (0.36)	0.14 (0.01)	0.16 (0.01)	0.016 [0.018]
Post-supérieur	100	0.02 (0.14)	0.02 (0.01)	0.02 (0.00)	0.00 [0.007]
<i>Participes-tu actuellement à un programme d'éducation formel ?</i>					
Oui	100	0.37 (0.48)	0.36 (0.02)	0.38 (0.02)	0.016 [0.028]
Non, j'ai terminé mes études	100	0.23 (0.42)	0.23 (0.02)	0.23 (0.02)	-0.005 [0.028]
Non, je n'ai jamais achevé de cycle d'enseignement/de formation	100	0.40 (0.49)	0.41 (0.03)	0.4 (0.02)	-0.011 [0.037]
Observations		2659	1230	1429	

Notes : Niveau de signification statistique : * < 10%, ** < 5%, *** < 1%. Ecart-types entre parenthèses ; erreurs standards entre crochets. L'hypothèse nulle d'égalité conjointe des moyennes n'est pas rejetée aux niveaux standards (F-statistic = 1.18, p-value = 0.3187). A noter que ce test est obtenu en régressant le statut de traitement sur les catégories de variables avec le plus grand nombre de réponses.

Insertion sur le marché du travail et aspirations professionnelles et migratoires

Le taux d'activité des répondants jeunes¹⁰ est de 52,79 %, en moyenne ; d'actifs occupés, de 20,70 %. Le taux d'inactivité s'élève à 47,21 %. On ne remarque pas d'écarts statistiquement significatifs entre résidents des zones traitées et témoin. Tout comme la population de répondants primaires, les actifs occupés sont en majorité salariés, à 65,32 % ; qu'une minorité travaille sans rémunération, 6,61 %, le restant travaillant à leur propre compte, 24,95 % – aussi bien dans les zones traitées que témoin.

Tableau 18 : Insertion sur le marché du travail des jeunes enquêtés

Variables	Taux de réponse (%)	Moyenne Ensemble	Zones témoin	Zones traitées	t-test (4)-(3)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
<i>Activité principale au cours des 7 derniers jours</i>					
Actif	100	0.53 (0.50)	0.53 (0.02)	0.53 (0.01)	-0.005 [0.024]
Actif occupé	100	0.21 (0.41)	0.21 (0.02)	0.21 (0.02)	0.002 [0.025]

¹⁰ Le calcul de ces statistiques considère comme actifs les individus ayant reporté, au cours des sept derniers jours, être travailleur indépendant, travailleur salarié, d'avoir travaillé sans salaire, de ne pas avoir travaillé mais ayant un travail, ou étant à la recherche active d'un emploi. Les inactifs sont les individus qui ont reporté ne pas avoir travaillé, et ne pas chercher activement un emploi, être étudiant ou écolier, ou être femme au foyer. Les actifs occupés sont composés des travailleurs indépendants, salariés, et non rémunérés. Le calcul de ces statistiques exclut la catégorie « autre » et « ne sait pas » de la variable YOUTH0.

Inactif	100	0.47 (0.50)	0.47 (0.02)	0.47 (0.01)	0.005 [0.024]
Observations		2633	1218	1415	
<i>Statut de l'activité principale au cours des 7 derniers jours des actifs occupés</i>					
Travailleur indépendant	100	0.25 (0.43)	0.21 (0.04)	0.28 (0.04)	0.071 [0.055]
Travailleur salarié	100	0.65 (0.48)	0.68 (0.04)	0.63 (0.04)	-0.045 [0.059]
A travaillé sans salaire	100	0.07 (0.25)	0.08 (0.02)	0.05 (0.02)	-0.025 [0.029]
Observations		545	251	294	

Notes : Niveau de signification statistique : * < 10%, ** < 5%, *** < 1%. Ecart-types entre parenthèses ; erreurs standards entre crochets.

De plus, les jeunes enquêtés actifs et occupés – indépendants, salariés et non-rémunérés – sont, en majorité, satisfaits (à 53 %) ou très satisfaits (15 %) de leur emploi actuel. Près d'un tiers reporte cependant ne pas être très, ou pas du tout, satisfait de leur emploi actuel (24 % et 7 %, respectivement). Les actifs inoccupés sont, pour la plupart, sans emploi et en recherche active pour plus de deux ans (69 %), ou entre un et deux ans (14 %). Enfin, les inactifs – sans emploi et ne cherchant pas activement à travailler – indiquent souhaiter travailler, à 61 %.

Tableau 19 : Satisfaction, recherche d'emploi, et inactivité des jeunes enquêtés

Variables	Taux de réponse (%)	Moyenne			t-test
		Ensemble	Zones témoin	Zones traitées	(4)-(3)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
<i>Travailleurs indépendants, salariés, et sans salaire</i>					
Es-tu satisfait de ton emploi actuel ?					
Très satisfait	100	0.15 (0.36)	0.17 (0.03)	0.14 (0.02)	-0.028 [0.036]
Satisfait	100	0.53 (0.50)	0.5 (0.04)	0.55 (0.03)	0.049 [0.054]
Pas très satisfait	100	0.24 (0.43)	0.23 (0.03)	0.25 (0.02)	0.021 [0.041]
Pas du tout satisfait	100	0.07 (0.25)	0.09 (0.02)	0.05 (0.01)	-0.033 [0.026]
NSP/R	100	0.01 (0.10)	0.02 (0.01)	0.01 (0.00)	-0.009 [0.009]
Observations		545	251	294	
<i>Sans emploi, en recherche active</i>					
Depuis quand cherches-tu un emploi ?					
1-3 mois	89.23	0.04 (0.20)	0.04 (0.01)	0.04 (0.01)	0.008 [0.018]
3-6 mois	89.23	0.06 (0.23)	0.07 (0.02)	0.05 (0.01)	-0.015 [0.026]
6 mois-1 an	89.23	0.06 (0.24)	0.06 (0.01)	0.06 (0.01)	0 [0.020]
1-2 ans	89.23	0.14 (0.35)	0.13 (0.02)	0.15 (0.02)	0.021 [0.028]
Plus de 2 ans	89.23	0.69	0.7	0.69	-0.014

		(0.46)	(0.04)	(0.04)	[0.057]
Observations		754	353	401	
<i>Sans emploi, ne cherche pas</i>					
Souhaite travailler	100	0.61	0.62	0.61	-0.007
		[0.15]	(0.11)	(0.183)	
Observations		36	13	23	

Notes : Ecart-types entre parenthèses. Erreurs standards entre crochets.

Concernant les aspirations professionnelles des jeunes enquêtés, en moyenne, presque 25 % affirment avoir un projet d'entreprise dans les trois prochaines années.¹¹ Idéalement, ils aimeraient travailler, à 46,20 %, dans le secteur public, être à leur propre compte (37,07 %), ou pour une entreprise privée (12,20 %).¹² Lorsqu'interrogés sur un possible futur emploi, les jeunes répondants ont listé un revenu élevé comme aspect le plus important, suivi de la facilité de concilier travail et famille, les perspectives de carrière, l'adéquation avec ses propres valeurs, que cet emploi soit en accord avec sa formation et ses compétences, ou encore, qu'il fournisse un certain prestige ou statut.¹³ Il y a, également, près de 60,06 % de l'échantillon « jeune » pensent à quitter leur quartier de résidence actuelle, potentiellement ; 51,90 % ont déjà pensé à émigrer de Tunisie.

Nous notons quelques différences parmi les jeunes enquêtés entre quartiers traité et témoin concernant l'importance que leur futur emploi soit en accord avec leur compétences (équivalente à 15 pourcents de l'écart-type de l'ensemble de l'échantillon), l'ambiance générale avec leurs futurs collègues (13.79 pourcents), et que leur futur emploi ne soit pas trop exigeant physiquement (18.16 pourcents). Cependant, ces différences restent faibles en magnitude. Nous concluons donc qu'il n'y a pas d'écarts majeurs entre groupe traité et groupe témoin.

Tableau 20 : Aspirations des jeunes enquêtés

Variables	Taux de réponse (%)	Moyenne			t-test
		Ensemble	Zones témoin	Zones traitées	(4)-(3)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Projet d'entreprise dans les 3 prochaines années	95.94	0.25 (0.43)	0.23 (0.02)	0.26 (0.03)	0.031 [0.033]
<i>Idéalement, pour qui aimerais-tu travailler ?</i>					
Moi-même (créer ma propre affaire/exploitation agricole)	78.64	0.37 (0.48)	0.38 (0.03)	0.37 (0.03)	-0.008 [0.042]
Travailler pour l'État/le secteur public	78.64	0.46 (0.50)	0.46 (0.03)	0.46 (0.02)	0.004 [0.035]
Travailler dans une entreprise privée	78.64	0.12 (0.33)	0.13 (0.02)	0.12 (0.01)	-0.012 [0.023]
Travailler pour une organisation internationale	78.64	0.03 (0.16)	0.02 (0.00)	0.03 (0.01)	0.016* [0.008]
Travailler pour une organisation à but non lucratif/ONG	78.64	0.00 (0.07)	0.00 (0.00)	0.01 (0.00)	0.004 [0.003]
Travailler dans l'affaire/l'exploitation agricole familiale	78.64	0.01 (0.08)	0.01 (0.00)	0.00 (0.00)	-0.004 [0.003]

¹¹ Statistique basée sur 2551 observations non-manquantes.

¹² Statistique basée sur 2091 observations non-manquantes.

¹³ Statistique basée sur 2330 observations non-manquantes.

Ne souhaite pas travailler	78.64	0.01 (0.09)	0.01 (0.00)	0.01 (0.00)	0.00 [0.004]
<i>Dans quelle mesure les caractéristiques d'emploi suivantes seraient-elles importantes dans l'examen d'un futur emploi ?</i>					
<i>Salaire/revenu élevé</i>					
Pas important	87.63	0.02 (0.15)	0.03 (0.01)	0.02 (0.01)	-0.005 [0.010]
<i>Contrat à durée indéterminée et accès à la CNSS</i>					
Pas important	87.63	0.09 (0.29)	0.10 (0.02)	0.09 (0.01)	-0.014 [0.022]
<i>Perspectives d'évolution, carrière</i>					
Pas important	87.63	0.05 (0.21)	0.06 (0.01)	0.04 (0.01)	-0.015 [0.015]
<i>En accord avec formation et compétences</i>					
Pas important	87.63	0.06 (0.24)	0.08 (0.01)	0.04 (0.01)	- 0.036** [0.017]
<i>Facilité de concilier travail et famille</i>					
Pas important	87.63	0.04 (0.18)	0.03 (0.01)	0.04 (0.01)	0.002 [0.010]
<i>Ambiance générale avec ses collègues</i>					
Pas important	87.63	0.09 (0.29)	0.11 (0.01)	0.07 (0.01)	- 0.040** [0.020]
<i>Près de chez soi</i>					
Pas important	87.63	0.24 (0.43)	0.27 (0.03)	0.22 (0.02)	-0.053 [0.033]
<i>Adéquation avec ses valeurs</i>					
Pas important	87.63	0.03 (0.18)	0.04 (0.01)	0.03 (0.01)	-0.006 [0.009]
<i>Travail physiquement pas trop exigeant</i>					
Pas important	87.63	0.17 (0.38)	0.21 (0.02)	0.14 (0.02)	- 0.069** [0.031]
<i>Avantages octroyés (assurance complémentaire)</i>					
Pas important	87.63	0.07 (0.25)	0.07 (0.01)	0.06 (0.01)	-0.003 [0.017]
<i>Prestige/statut</i>					
Pas important	87.63	0.10 (0.30)	0.11 (0.02)	0.09 (0.02)	-0.025 [0.024]
As pensé à quitter ce quartier pour aller vivre ailleurs	100	0.48 (0.50)	0.44 (0.03)	0.52 (0.03)	0.076* [0.042]
As déjà pensé à émigrer de ton pays	100	0.52 (0.50)	0.49 (0.03)	0.55 (0.03)	0.06 [0.039]
Observations		2659	1230	1429	

Notes : Niveau de signification statistique : * < 10%, ** < 5%, *** < 1%. Ecart-types entre parenthèses ; erreurs standards entre crochets. L'hypothèse nulle d'égalité conjointe des moyennes n'est pas acceptée aux niveaux standards (F-statistic = 1.94, p-value = 0.0248).

Bien-être

Tout comme pour les répondants principaux des ménages, le degré d'auto-efficacité des jeunes enquêtés, le degré d'estime de soi, et de dépression sont mesurés – ce dernier indicateur résultant de la somme des réponses à neuf questions, variant de 0 à 27, le plus grand ce score, le plus grand l'état dépressif du répondant. Dans l'ensemble, le score d'auto-efficacité moyen des répondants principaux est de

3.99,¹⁴ d'estime de soi, de 23,87,¹⁵ et de dépression, de 4,94.¹⁶ La majorité des répondants ne reportent pas de signes clairs de dépression. Il n'y a pas d'écart significatif entre enquêtés des zones de traitement et de contrôle.

Tableau 21 : Bien-être des jeunes enquêtés

Variables	Taux de réponse (%)	Moyenne			t-test (4)-(3)
		Ensemble	Zones témoin	Zones traitées	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Auto-efficacité (score)	93.19	3.99 (0.71)	3.94 (0.04)	4.03 (0.03)	0.093* [0.052]
Estime de soi (score)	90.52	23.87 (1.59)	23.8 (0.10)	23.93 (0.07)	0.136 [0.118]
Dépression (score)	100	4.94 (4.79)	4.85 (0.29)	5.02 (0.29)	0.174 [0.405]
<i>Je sens être libre de décider pour moi-même comment vivre ma vie</i>					
Pas du tout d'accord	100	0.09 (0.28)	0.10 (0.03)	0.07 (0.02)	-0.028 [0.031]
Plutôt pas d'accord	100	0.14 (0.34)	0.15 (0.02)	0.12 (0.01)	-0.033 [0.026]
Plutôt d'accord	100	0.59 (0.49)	0.59 (0.03)	0.58 (0.03)	-0.006 [0.044]
Tout à fait d'accord	100	0.19 (0.40)	0.16 (0.02)	0.22 (0.04)	0.067 [0.042]
<i>Combien de fois si stressé que tout était un cauchemar ? (6 mois)</i>					
Jamais	100	0.23 (0.42)	0.23 (0.03)	0.23 (0.03)	0.001 [0.041]
Parfois	100	0.60 (0.49)	0.62 (0.03)	0.58 (0.03)	-0.035 [0.047]
Souvent	100	0.10 (0.30)	0.09 (0.01)	0.12 (0.01)	0.03 [0.019]
La plupart du temps	100	0.02 (0.15)	0.02 (0.01)	0.02 (0.01)	0.002 [0.010]
NSP/R	100	0.04 (0.20)	0.04 (0.02)	0.04 (0.02)	0.003 [0.023]
Observations		2659	1230	1429	

Notes : Niveau de signification statistique : * < 10%, ** < 5%, *** < 1%. Ecart-types entre parenthèses ; erreurs standards entre crochets. L'hypothèse nulle d'égalité conjointe des moyennes n'est pas rejetée aux niveaux standards (F-statistic = 1.17, p-value = 0.3152).

¹⁴ Statistique basée sur 2478 observations non-manquantes.

¹⁵ Statistique basée sur 2407 observations non-manquantes.

¹⁶ Statistique basée sur 2659 observations non-manquantes.

